



PROJET

**STRATEGIE ET FEUILLE DE ROUTE POUR
L'INDUSTRIALISATION DE LA SADC**

2015-2063

Table des matières

1. INTRODUCTION 4.

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES, PRINCIPES DIRECTEURS ET PILIERS DE BASE DE LA STRATEGIE 8

2.1 Buts stratégiques 8

2.1.1 Quantitatifs 8

2.1.2 Qualitatifs 8

2.2 Eléments essentiels de l'industrialisation..... 9

2.3 Trois piliers de base de la stratégie d'industrialisation..... 10

3. INTERVENTIONS STRATEGIQUES 13

3.1 Cadre macro-économique 13

3.2 Revitaliser l'intégration régionale..... 14

3.3 Suppression des contraintes..... 15

3.4 Développement industriel..... 21

3.5 Chemins de croissance potentiels 24

3.6 Le pacte de l'industrialisation - Le rôle de l'Etat et l'engagement du secteur privé..... 29

3.8 Renforcement des petites et moyennes entreprises..... 32

3.9 Amélioration de la compétitivité 34

3.10 Assurer la durabilité environnementale (économies verte et bleue)

3.11 Scénarios de croissance et délais

3.12 Planification des investissements

3.13 Mobilisation des ressources financières pour la stratégie d'industrialisation39

4. Coordination, mise en œuvre et suivi 42

A. Coordination et interfaces 42

B. Mise en œuvre et suivi..... 42

C.	Rôle du Secrétariat de la SADC.....	42
5.	CONCLUSIONS	43
	FEUILLE DE ROUTE.....	44

ACRONYMES

AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIDA	Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré
VAM	La Vision africaine des mines ;
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
BIAT	Stimulation du commerce intra-africain
CCBG	Comités des gouverneurs des Banques centrales
ZLEC	Zone de libre-échange continentale
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
ECCAS	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
APE	Accord de partenariat économique
IED	Investissement étranger direct
ZLE	Zone de libre-échange
CVM	Chaînes de valeur mondiales
PIB	Produit intérieur brut
TIC	Technologies de l'information et des Communications
CDDI	Le Cadre directif de la SADC pour le développement industriel ;
FMI	Fonds monétaire international
COI	Commission de l'Océan Indien
IUMP	Le Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle de la SADC ;
PED	Pays les moins avancés
FVA	Fabrication à valeur ajoutée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIDA	Programme de développement des infrastructures
PPP	Partenariat Public-Privé
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
R&D	Recherche et développement
CVM	Chaînes de valeur mondiales
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SACU	Union douanière d'Afrique australe
ZES	Zones économiques spéciales
PME	Petites et Moyennes Entreprises
SQAM	Normalisation, assurance qualité, accréditation et métrologie
SWOT	Analyse des Forces et faiblesses de la SADC, possibilités et menaces
PTF	Productivité totale des facteurs
ZLET	Zone de libre-échange tripartite
CVA	Commerce en valeur ajoutée
ADPI	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Ratio VAX	Ratio des exportations à valeur ajoutée aux exportations totales
OMC	Organisation mondiale du commerce

INTRODUCTION

L'orientation principale de la stratégie est la nécessité de la transformation structurelle de la région de la SADC par voie de l'industrialisation, la modernisation et l'intégration régionale plus étroite.

... mais l'orientation stratégique doit passer de la dépendance des ressources et la main d'œuvre à faible coût à l'augmentation des investissements et une productivité accrue de la main d'œuvre et du capital.

La Stratégie et feuille de route de l'industrialisation de la SADC sont formulées dans le contexte des politiques nationales et régionales existantes et en particulier des décisions du Sommet tenu en août 2014 à Victoria Falls sous le thème: « *Stratégie de la SADC pour la transformation économique : Mise à profit des diverses ressources de la région pour le développement économique et social durable par la valorisation et la valeur ajoutée* ». Le Sommet a aussi dirigé le Groupe de Travail ministériel de l'intégration régionale économique de développer une stratégie et feuille de route de l'industrialisation de la région.

Dans ce contexte le Sommet a également « demandé au Comité des ministres du Commerce, assisté par le Secrétariat, d'examiner la Priorité A dans le projet de RISDP révisé 2015-2020, notamment le séquençage des produits ciblés sur le développement industriel et la libéralisation des échanges afin de veiller à ce que, à l'étape actuelle de l'intégration dans la SADC, l'industrialisation prime ».

Le Conseil a également chargé le Secrétariat d'achever le RISDP révisé en donnant priorité à l'industrialisation dans son plan de mise en œuvre et d'intégrer le thème dans le RISDP révisé.

La stratégie est fondée sur la conviction que l'intégration régionale promouvra l'industrialisation. Elle reconnaît que la politique industrielle et la mise en œuvre seront largement entreprises au niveau national et que son succès dépend de forger un pacte pour l'industrie comprenant le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les syndicats et les partenaires au développement.

La stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC visent à engendrer une transformation économique et technologique majeure aux niveaux national et régional dans le contexte de l'intégration régionale plus poussée. Elles visent à accélérer la dynamique de croissance et à améliorer l'avantage comparatif et concurrentiel des économies de la région.

Cela implique la poursuite d'un programme ciblé pour l'accumulation et le déploiement des connaissances, des actifs physiques modernes et du capital humain, en particulier de la jeunesse, ainsi que d'autres capacités. Une économie transformée est plus prometteuse à améliorer considérablement le niveau de vie, la création d'emplois, à réduire la pauvreté et à atténuer les chocs externes.

La stratégie est conçue en tant qu'un programme de modernisation, et est fondée sur l'exploitation maximale de l'avantage comparatif et la création des conditions durables pour un avantage concurrentiel au niveau de l'entreprise. La dernière poussée nécessite des efforts sérieux visant à améliorer les configurations technologiques et la préparation, des changements dans la façon de faire les affaires, la mise à l'échelle des capacités de production et l'amélioration de liens économiques en vue de déverrouiller le potentiel régional en général. La durabilité du processus nécessiterait donc de transformer les économies en structures fondées sur le savoir et la compétitivité. Ces efforts, tout en exigeant des changements de qualité dans un large éventail de politiques et d'actions, en effet reconnaissent les efforts déjà entrepris à l'échelle nationale et régionale et s'y appuient.

La stratégie régionale est menée par les stratégies nationales de développement, les visions et les plans et principalement par le Traité de la SADC, le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP), les Protocoles de la SADC et en particulier par le Cadre stratégique pour le développement industriel (FIAM). Elle est également éclairée par le développement industriel accéléré de l'Afrique de l'Union africaine et par le Programme 2063.

Compte tenu des conditions initiales de développement dans la majorité des pays de la SADC le moteur de la transformation devrait cibler efficacement les niveaux de croissance plus élevés et plus un changement structurel plus profond. Il nécessite des interventions délibérées et induites afin d'améliorer l'accumulation de facteurs (main-d'œuvre, capital et technologie) pour augmenter sensiblement la productivité totale et des facteurs. Cela nécessite le transfert (direct ou induit) des ressources à des usages plus productifs les plus dynamiques, ce qui signifie fondamentalement la fabrication, au sens large pour inclure l'agro-industrie et la valorisation des minéraux ainsi que des facilitateurs des services de développement et d'affaires favorables.

Au 21ème siècle les économies de la SADC ne peuvent plus compter sur les ressources riches ou la main-d'œuvre à faible coût en tant que plate-forme pour l'industrialisation et la modernisation. L'orientation stratégique doit passer de la croissance de l'accumulation des facteurs - employer plus de main-d'œuvre et investir plus de capital – à la productivité totale des facteurs, qui est l'efficacité avec laquelle les ressources sont déployées dans le processus de production. Le rattrapage dépend de la réduction des écarts de productivité entre les secteurs, entre les économies de la SADC et les économies plus avancées, nécessitant un accent sur les compétences et la technologie de pointe. Le fait que 60 pour cent du commerce mondial est dans les produits intermédiaires renforce le cas pour la valeur ajoutée dans les économies de la SADC et la participation de la chaîne de valeur. Le fait que 60 pour cent du commerce mondial est dans les produits intermédiaires

renforce le cas pour la valeur ajoutée dans les économies de la SADC et la participation à la chaîne de valeur.

La politique industrielle doit être conçue dans le contexte de l'avantage concurrentiel du pays, y compris l'avantage futur ou naissant. L'essence de la transformation est la diversification par la mise à niveau et le fait de gravir les échelons de la technologie. L'industrialisation réussie sera atteinte non seulement en faisant mieux les choses – bien que cela soit un facteur clé - mais aussi en faisant les choses *différemment*, ce qui implique que l'industrialisation est obtenue grâce à la diversification.

L'orientation principale de la stratégie est la nécessité de la transformation structurelle de la région de la SADC par voie de l'industrialisation, la modernisation et l'intégration régionale plus étroite. L'industrialisation ne devrait être considérée comme un processus à long terme de transformation structurelle et de compétitivité de l'ensemble de la région de la SADC améliorée. La région de la SADC est en mode de rattrapage et doit courir plus vite que d'autres économies émergentes afin de converger avec les pays à revenu intermédiaire, intermédiaire supérieur et à revenu élevé.

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES, PRINCIPES DIRECTEURS ET PILIERS DE BASE DE LA STRATEGIE

2.1 Buts stratégiques

Les buts stratégiques sont à la fois qualitatifs et quantitatifs.

2.1.1 Quantitatifs

La Stratégie envisage des changements quantitatifs substantiels dans la structure industrielle, la production manufacturière, les exportations, en particulier ceux dans les catégories de moyenne et de haute technologie, tout en doublant l'emploi industriel.

Les objectifs quantitatifs et les objectifs de croissance sont ambitieux dans le contexte de la transformation à long terme de l'économie de la SADC et de la création de l'économie du savoir de l'avenir. Ils sont également éclairés par l'opportunité stratégique de la convergence des économies de la SADC en tant que groupe et dans le cadre du Programme 2063 de développement du continent. Ils sont également guidés par la performance historique et les potentialités associées au programme transformationnel intégré dans la stratégie. Les buts quantitatifs incluent les suivants:

- (i) augmenter le taux de croissance régional du PIB réel de 4 pourcent par an (depuis 2000) à un minimum de 7 pourcent par an.
- (ii) doubler la part de la valeur ajoutée de la manufacture (VAM) dans le PIB à 30 pourcent en 2030 et à 40 pourcent d'ici 2050, y compris la part des services liés à l'industrie.
- (iii) augmenter la part de la production de technologie moyenne et de haute-technologie à la VAM totale de moins de 15 pourcent actuellement à 30 pourcent en 2030 et 50 pourcent en 2050.
- (iv) augmenter les exportations de produits manufacturés à au moins 50 pourcent des exportations totales en 2030 contre moins de 20 pourcent à l'heure actuelle.
- (v) gagner des parts de marché sur le marché mondial pour l'exportation de produits intermédiaires à des niveaux d'Asie de l'Est de l'ordre de 60 pour cent des exportations de produits manufacturés.
- (vi) augmenter la part de l'emploi industriel à 40 pourcent de l'emploi total d'ici 2030.

2.1.2 Qualitatifs

La Stratégie est transformationnelle en termes de transformation socio-économique au niveau national et régional.

Les buts qualitatifs cherchent à:

- (i) réaliser une transformation socio-économique et technologique importante aux niveaux national et régional ;
- (ii) accélérer la dynamique de croissance et améliorer l'avantage comparatif et concurrentiel des économies de la région ;
- (iii) diversifier et élargir la base et les interdépendances industrielles ;
- (iv) améliorer la capacité de production, la productivité et la compétitivité des économies de la SADC ;
- (v) fournir un cadre pour le rattrapage technologique et industriel, la diversification des exportations, l'augmentation du commerce régional et la création d'emplois ;
- (vi) Développer des chaînes de valeur régionales viables capables d'interagir avec les chaînes de valeur mondiales et identifier les domaines où la région de la SADC peut avoir le plus grand succès dans la saisie des possibilités élevées en fonction des forces et des capacités actuelles et futures.
- (vii) construire un partenariat de collaboration, de défi stratégique entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement comme un « compact » de l'industrialisation.
- (viii) En fin de compte, jeter des fondations solides pour la modernisation de l'économie de la SADC.

2.2 Éléments essentiels de l'industrialisation

La Stratégie de l'industrialisation de la SADC met l'accent sur les 14 éléments/conditions essentiels préalables à l'industrialisationsuivants:

- (i) L'industrialisation est une clé pour la transformation et le renforcement des liens interindustriels.
- (ii) La productivité des facteurs comme mesure clé du processus de développement et de transformation.
- (iii) La mise à jour et l'innovation technologiques comme facilitateurs et créateurs d'emploi et de compétitivité.
- (iv) La géographie et les ressources naturelles comme facteurs cruciaux dans la création de groupes économiques nationaux et régionaux pour soutenir la diversification et les liens.
- (v) La reconnaissance de l'impact possible des évolutions technologiques émergentes mondiales sur la structure des échanges commerciaux.
- (vi) Le rôle crucial du gouvernement comme agent de développement à percevoir, développer, promouvoir et mettre en œuvre le développement industriel et la création des environnements nécessaires.

- (vii) L'importance d'établir un pacte pour l'industrialisation et le développement, composé du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement et des investisseurs potentiels.
- (viii) Le rôle central du secteur privé en tant que moteur de l'industrialisation et en particulier la contribution des PME à la croissance de l'emploi et au développement national.
- (ix) L'accélération du rythme du programme d'intégration de la SADC, la promotion de la complémentarité des efforts nationaux et régionaux sur les questions de développement industriel et tirer parti des aspects positifs des divers accords régionaux et mondiaux dont la SADC fait partie.
- (x) La création d'un environnement macroéconomique stable et de solides fondements microéconomiques pour le développement et la croissance du secteur privé et la promotion de l'interdépendance économique régionale.
- (xi) L'importance cruciale de coordination et interfaçage des efforts de développement industriel national et régional - assurer la maximisation des gains et éviter une concurrence dommageable.
- (xii) L'importance d'assurer la durabilité environnementale et sociale, en tenant compte les impacts envisagés de l'industrialisation sur le changement climatique et l'adoption de technologies et modalités qui améliorent l'efficacité des ressources et la réduction des déchets.
- (xiii) l'importance d'accélérer l'autonomisation des jeunes et des femmes pour leur permettre de participer pleinement au développement économique.
- (xiv) La reconnaissance du rôle des TIC comme un élément déclencheur et comme un catalyseur de l'industrialisation et la nécessité d'intégrer les TIC dans le processus de transformation socio-économique

2.3 Trois piliers de base de la stratégie d'industrialisation

La Stratégie est fondée sur trois piliers:

- (i) L'industrialisation comme champion de la transformation économique et technologique.
- (ii) la compétitivité - (au niveau de l'entreprise ou de l'industrie, et au niveau national et régional), qui sert de processus actif pour traduire l'avantage comparatif en un avantage concurrentiel ; et
- (iii) l'intégration régionale (et géographie) - pour le développement industriel et la prospérité économique de l'ensemble des États membres ;

La transformation à long terme des économies de la SADC nécessite des modifications qualitatives et quantitatives ciblées dans la structure industrielle, de son environnement favorable et l'interdépendance avec d'autres secteurs afin de

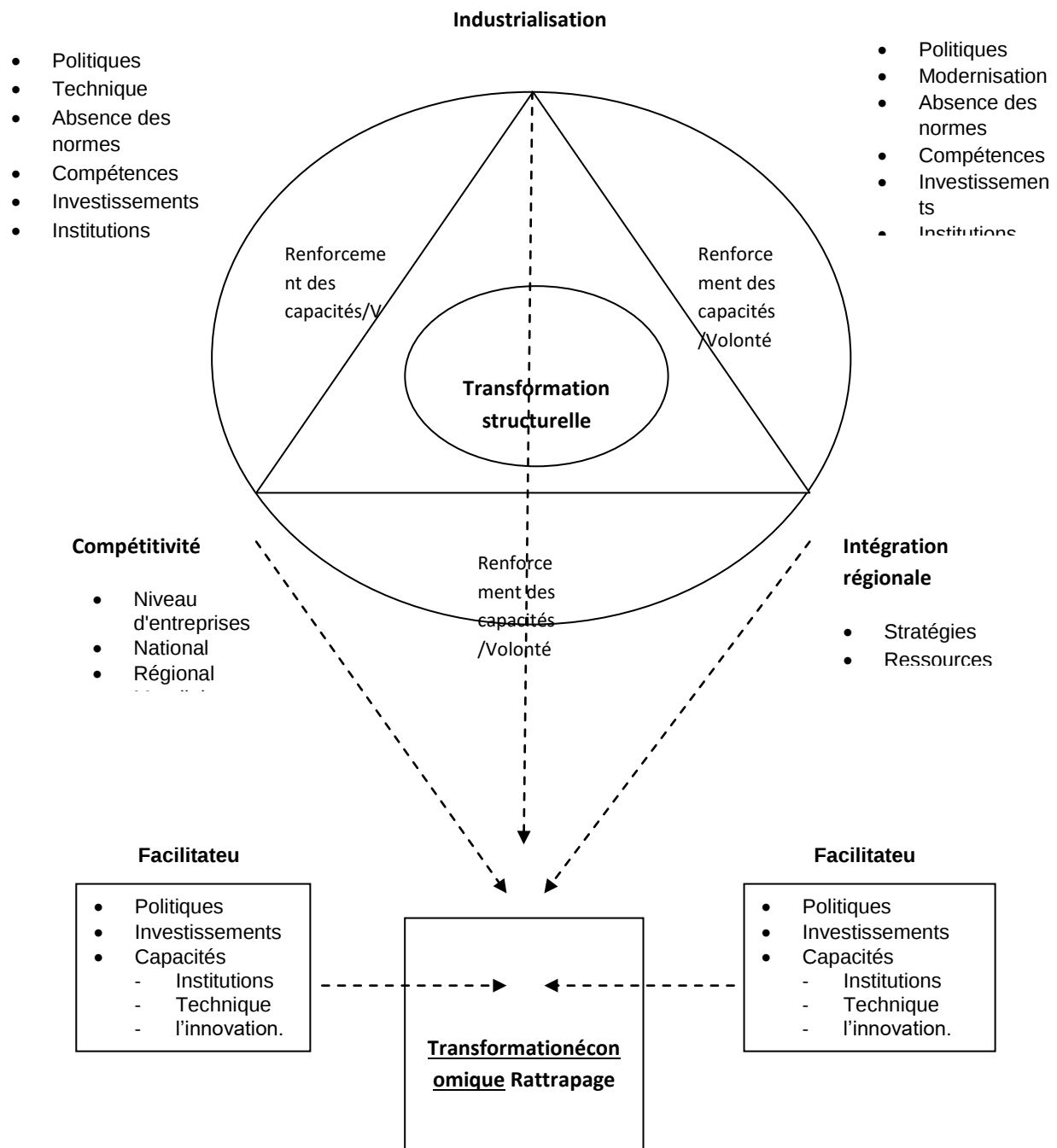
maximiser la valeur ajoutée directe et indirecte dans le secteur industriel au sens large afin d'inclure les services d'appui connexes. Ce faisant, l'industrialisation devra se situer dans la dynamique globale de la compétitivité, de la qualité des produits ainsi que de la flexibilité de répondre à la dynamique de la demande interne et externe. Les retombées positives de l'industrialisation stimuleront l'emploi et accroîtront sensiblement le niveau de revenu. Un secteur industriel durable de l'avenir devrait être résilient et assorti d'une grande propension à la modernisation continue.

Les pays de la SADC sont également mis au défi de renforcer sensiblement leur compétitivité afin de compléter leur avantage comparatif hérité dans la production et les exportations à base de ressources naturelles. L'action devrait donc cibler la compétitivité des entreprises ainsi que les économies en général.

L'intégration régionale plus approfondie renforcée par l'industrialisation et la compétitivité renforcée doit créer le cadre pour le développement de la région. L'épanouissement des capacités de production et de distribution du processus aidera à éliminer les obstacles structurels et à améliorer la productivité des facteurs.

Les piliers sont interdépendants: Chacun est important et unique, mais seulement quand ils sont poursuivis ensemble, satisfont-ils à l'exigence de l'efficacité maximale (Figure 1)

Figure 1 Interdépendances transformationnels



Source : Auteurs

3. INTERVENTIONS STRATEGIQUES

Les interventions stratégiques par conséquent cascaded de celles qui influent sur la croissance économique à celles qui sont spécifiques pour la croissance industrielle accélérée et l'inversion de la désindustrialisation. Dans ce contexte, tout en prenant en compte les objectifs stratégiques une attention particulière est accordée à la mise en avant de l'industrialisation dans le cadre de l'intégration régionale. Les actions stratégiques majeures devront être renforcées afin d'atteindre les objectifs généraux de la stratégie d'industrialisation. Celles-ci comprendront des politiques stratégiques et la priorisation des interventions politiques.

3.1 Cadre macro-économique

Les pays de la SADC devraient cibler la stabilité macro-économique dans l'état développemental avec une attention particulière à la croissance inclusive, la diversification économique, la compétitivité améliorée et l'intégration régionale approfondie.

Les pays de la SADC doivent établir et maintenir un environnement macroéconomique stable et propice à la croissance afin d'améliorer et soutenir l'industrialisation, l'intégration régionale et la compétitivité. À cette fin, en plus des efforts de convergence macroéconomique du Comité des gouverneurs des banques centrales (CCBG), les pays de la SADC devraient utiliser des politiques macro-économiques afin de favoriser l'industrialisation accélérée dans un état de développement. Les politiques d'intégration et d'amélioration industrielles appropriées devraient trouver un équilibre avec les objectifs de développement dans le régime de la prudence budgétaire et monétaire. En particulier, il devrait y avoir une concertation étroite entre les ministères chargés du commerce et de l'industrie et les autorités budgétaires et monétaires pertinentes sur l'utilisation des instruments macro-économiques pour faciliter le développement industriel accéléré. Cela exigerait une plus grande discipline budgétaire et l'amélioration de la capacité de mise en œuvre en temps opportun des programmes de développement. Le rythme et l'enchaînement des politiques devraient être vus comme faisant partie de la plus grande transformation de la région et de l'évolution de ses sociétés tout au long des chemins de croissance à long terme de la région de la SADC jusqu'à l'année 2063, où ils convergeront avec les objectifs de développement du continent.

La contribution du secteur privé et d'autres parties prenantes devrait être prise en compte dans le processus de formulation de la politique macro-économique. La politique devrait envisager un rôle plus important pour ce secteur pour qu'il assume sa part dans le coût des efforts de développement. Un rôle accru pour le secteur, couplé avec des marchés du capital approfondis, permettrait d'améliorer considérablement les possibilités de partenariats nationaux-étrangers de

coentreprises et de créer une dynamique de croissance qui contribuerait à l'élargissement de l'assiette fiscale.

- (i) (i) Le cadre macroéconomique devrait se concentrer sur la catalyse de la transformation de la production, la garantie de la réalisation de niveaux élevés de compétitivité et la satisfaction des critères de convergence macroéconomiques pour la région dans son ensemble.
- (ii) (ii) Afin d'assurer la durabilité, le régime politique de développement macroéconomique devrait viser à atteindre:
 - la croissance inclusive de la qualité.
 - la diversification et la compétitivité économiques.
 - l'approfondissement de l'intégration régionale.
 - la convergence des politiques macroéconomiques.

3.2 Revitaliser l'intégration régionale

L'accélération de l'industrialisation sera promue par la mise en œuvre d'une stratégie consciente de régionalisme développemental – le séquençage de la libéralisation du commerce en même temps que des actions politiques qui renforcent la capacité productive, principalement dans le secteur privé.

L'intégration régionale est l'un des trois piliers de la Stratégie industrielle de la SADC. L'intégration régionale est une condition sine qua non pour le développement collectif. A cette fin les États membres devraient accélérer la mise en œuvre des politiques, protocoles et accords de la SADC. Le développement collectif nécessite la complémentarité des structures de production et de commerce et la convergence des politiques au fil du temps.

La Stratégie reconnaît que l'anticipation de l'industrialisation sera favorisée par l'adoption d'une stratégie de régionalisme développemental. Cela implique le séquençage de la libéralisation du commerce ainsi que des actions politiques conscientes afin de renforcer les capacités de production dans les États membres, principalement dans le secteur privé.

- (i) Dans la poursuite de l'industrialisation régionale accélérée les gouvernements nationaux devraient réaligner et mettre en interface leurs plans et politiques conformément aux priorités industrielles régionales de la SADC.
- (ii) Les programmes et initiatives régionaux devraient se reconcentrer afin de donner un nouvel élan au développement industriel régional. Une

importance particulière à cet égard serait la mise en œuvre immédiate du Pilier de « Développement industriel de la tripartite une fois qu'il a été approuvé.

- (iii) Les partenaires internationaux de développement sont invités à reconnaître la centralité de l'industrialisation régionale et montrer cela dans leur soutien financier et technique à la région et aux États membres.
- (iv) L'espace économique de la SADC sera considérablement élargi en raison des zones de libre-échange tripartites et continentales. Afin de maximiser les avantages de ces dispositions, il sera important de rationaliser les règlements existants de systèmes d'origine en vue d'appuyer l'industrialisation.
- (v) Dans le contexte de l'intégration régionale, les États membres devraient, dans leur formulation des politiques prendre en compte l'impact de leurs politiques sur d'autres membres de la SADC.
- (vi) Les États de la SADC devraient s'engager à la coordination des politiques industrielles vers la convergence à moyen et à long terme afin de s'assurer que tous les États membres bénéficient de l'appartenance à la SADC.
- (vii) La circonscription renforcée à l'intégration régionale est une nécessité critique comme partie du processus d'intégration plus profonde. A cette fin les États membres devraient améliorer la diffusion d'informations sur la mise en œuvre des programmes, des protocoles et des projets.
- (viii) Il est essentiel que les États membres embrassent et intériorisent l'esprit et la lettre des règles de la zone de libre-échange dans leurs politiques commerciales et industrielles.
- (ix) Les décideurs politiques aux niveaux national et régional devraient prendre en considération les compromis entre la libéralisation du commerce en particulier avec des tiers, et l'anticipation de l'accélération et la priorisation de l'industrialisation.
- (x) L'espace économique élargi exigerait des améliorations significatives de l'infrastructure régionale, y compris les institutions et les arrangements financiers ainsi que la convergence globale de la politique macroéconomique.

3.3 Suppression des contraintes

L'industrialisation accélérée est entravée par trois contraintes - des infrastructures de qualité insuffisante et pauvre, un déficit sévère des compétences nécessaires pour le développement industriel et un financement insuffisant.

Les rapports des pays montrent très clairement que trois principaux obstacles barrent la route à l'industrialisation accélérée de la SADC - *le déficit des infrastructures, la pénurie de compétences*, en particulier celles qui sont essentielles à la progression sur l'échelle de la technologie, et le financement. Aucun de ces obstacles n'est sensible à court terme à des solutions rapides. Il est évident également qu'il y a un besoin pour une plus grande participation par l'action privée et conjointe avec le secteur public pour atteindre les objectifs stratégiques.

A. Infrastructures

Des services d'infrastructure efficaces et abordables (comprenant le transport, les communications, les TIC, l'énergie et l'approvisionnement en eau) sont des intrants essentiels pour réduire les coûts de transaction pour l'industrie et le commerce, ainsi que pour améliorer le bien-être économique et social de la société au sens large. La mise en œuvre efficace de la Stratégie d'industrialisation de la SADC exigerait en effet la construction et/ou la coordination étroite de ces services en temps opportun et de façon optimale. A cet effet, la Stratégie nécessite:

- L'accès amélioré aux infrastructures de qualité;
- La disponibilité en temps opportun et bien localisée des services afin de réduire les coûts des intrants et des transactions.
- La relève des déficits d'infrastructure aux niveaux national et régional.
- La mise à disposition de l'infrastructure de qualité et résistante au changement climatique pour la mise en œuvre du programme.
- Un programme de mise à niveau et de modernisation.
- La mise à niveau de l'infrastructure du transport, de l'énergie, des TIC et de l'approvisionnement en eau.

L'augmentation des investissements dans de nouvelles infrastructures, douces ainsi que dures, alliée à une meilleure gestion, performance et des dépenses supplémentaires sur l'entretien, sont des conditions préalables pour le décollage industriel.

Dans la lutte contre le déficit de l'infrastructure grâce à des investissements accrus dans de nouvelles installations, une attention particulière devrait être accordée à l'entretien, la qualité et les facteurs environnementaux tels que le changement climatique. Ce n'est pas seulement la fourniture de l'infrastructure qui pèse sur le développement économique, mais l'échec à fournir des ressources adéquates pour l'entretien et la maintenance de la structure existante, tout en assurant que l'attention nécessaire est accordée à la qualité de la fourniture des infrastructures, en particulier dans des domaines des TIC .

(i) En conséquence, le Plan directeur du développement de l'infrastructure régionale actuel devrait par conséquent être accéléré et aligné afin de répondre aux besoins variés de la Stratégie de l'industrialisation veillant également à ce que l'utilisation de la capacité de l'infrastructure existante soit optimisée.

(ii) Une stratégie pour tirer parti du RIDMP devrait être élaborée en vue de catalyser le développement industriel et réduire les coûts actuels élevés de faire des affaires, y compris ceux liés aux obstacles non tarifaires (ONT) et les achats locaux d'intrants pour le développement des infrastructures.

(iii) Le programme d'appui aux infrastructures pour l'industrialisation devrait être planifié et mis en œuvre comme un continuum, au-delà du moyen terme.

Au-delà de 2020, la Feuille de route aborde les interventions d'infrastructure à long terme. Dans ce contexte, les États membres devraient avoir la flexibilité pour répondre à leurs conditions nationales. Pourtant, les efforts globaux d'industrialisation et de transformation devraient être cohérents et complémentaires. Alors que les gouvernements sont censés mener, le secteur privé devrait être grandement impliqué.

A.1 Qualité et entretien

La mauvaise qualité et l'inefficacité de l'infrastructure existante dans la région de la SADC est en grande partie traçable à la négligence des normes dans les marchés d'actifs, l'exploitation, l'entretien et la gestion inadéquats.

- (i) Le nouveau financement devrait comprendre une provision suffisante pour les coûts de réparation, d'entretien, de réhabilitation, de reconstruction et de remplacement de l'actif.
- (ii) Les budgets nationaux des États membres devraient comprendre des allocations accrues pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

A.2 Energie

La région de la SADC est confrontée à un sérieux déficit énergétique, et avec la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation, cet écart va se creuser à moins que la fourniture d'électricité soit sensiblement augmentée, s'appuyant sur le vaste potentiel hydroélectrique de la région.

- (i) Les États membres devraient accroître les investissements publics dans la fourniture d'énergie tant pour l'usage domestique que pour l'exportation vers les partenaires régionaux à travers le Southern African Power Pool.

- (ii) Une attention particulière devrait être accordée à la fiabilité, l'efficacité et la rentabilité de l'approvisionnement énergétique.
- (iii) Simultanément, les gouvernements devraient intensifier la participation des fournisseurs d'électricité indépendants pour alléger le fardeau sur les dépenses d'investissement du gouvernement.
- (iv) En outre, des sources d'énergie de remplacement devraient être exploitées avec un accent particulier sur les énergies renouvelables.
- (v) La région devrait adopter des technologies économes en énergie afin de réduire le coût de production et les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.
- (vi) Une attention devrait être accordée à une plus grande efficacité de tarification de l'énergie dans le contexte de la coopération régionale accrue. L'énergie pas chère est une condition nécessaire pour la compétitivité industrielle et, à cette fin, les États membres devraient se baser sur les fournitures régionales à moindre coût lorsque cela est possible, plutôt que de se concentrer sur l'autosuffisance nationale.
- (vii) Les plans actuels pour la connectivité du réseau hydro-électrique et de nouveaux projets de production et de transport proposés devraient être accélérés, y compris les coentreprises régionales. Les États membres devraient accélérer la conception et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel approprié pour le développement précoce du projet du barrage d'Inga qui possède un potentiel énorme pour ce qui est la fourniture d'électricité à faible coût à la région de la SADC

A.3 Transport

L'expansion, la modernisation et l'interconnexion des systèmes de transport régionaux (routier, ferroviaire, aérien et portuaire) améliorerait considérablement les flux commerciaux et la mobilité des facteurs de production.

- (i) L'efficacité des corridors de transport actuels devrait donc recevoir une priorité particulière pour améliorer la facilitation des échanges commerciaux et ouvrir des liens de transport alternatifs.
- (ii) L'efficacité du système de transport régional dépend de l'efficacité de l'interface entre les composants de transport multimodaux. La coopération régionale plus étroite est nécessaire pour que cela se réalise.
- (iii) L'augmentation des investissements est nécessaire pour améliorer la qualité du réseau de transport régional dans tous les domaines en favorisant les sources d'énergie renouvelables pour le secteur des transports.

A.4 TIC

Afin d'accélérer l'industrialisation dans la région et réaliser la transformation socio-économique, il est nécessaire d'intégrer les TIC dans tous les aspects de l'économie. Les TIC devraient également être considérées comme un moteur stratégique dans le spectre économique et social de la vie. En renforçant les capacités permettant de générer des connaissances, elles promeuvent et renforcent l'état de préparation technologique et promeuvent l'innovation. A cet effet, la SADC doit opérationnaliser pleinement son programme SADC 2027 et la composante TIC du RIDMP afin de stimuler l'industrialisation. Dans ce contexte, les questions suivantes doivent être prises en compte dans le processus d'industrialisation:

- (i) La mondialisation, la révolution des TIC et les défis de compétitivité ont accru la demande pour les systèmes de communication modernes. La production industrielle moderne et le commerce sont devenus particulièrement intensifs et dépendants des TIC. La région de la SADC devrait tirer parti des possibilités offertes par les TIC pour catalyser l'industrialisation. En s'appuyant sur les expériences réussies ailleurs, la SADC doit s'efforcer de devenir une plaque tournante de la fabrication des TIC. Le secteur des TIC devrait faciliter la création de capacités pour fabriquer des articles électroniques dans la région afin de soutenir le marché des articles électroniques et soutenir les décisions soient pertinentes pour la région dans les forums internationaux.
- (ii) Les TIC ont énormément contribué à la croissance du secteur des services dans la région et elles ont un potentiel énorme pour accroître l'efficacité, la qualité, la productivité et la compétitivité de l'industrie.
- (iii) Pour que l'industrialisation devienne le plus important moteur de la croissance, du développement et rattrape le retard des pays en développement au 21^e siècle la SADC doit exploiter les TIC et promouvoir la fabrication régionale des TIC (produits électroniques), du contenu et du développement de logiciels. Cela permettrait un approvisionnement durable sur le marché de l'électronique régionale et fournira la SADC avec la possibilité d'être un exportateur de produits électroniques sur le continent et au-delà.
- (iv) Le volet Recherche et développement (R&D) dans les TIC devrait être un important domaine objet de toutes les attentions pour soutenir l'industrialisation et renforcer les liens entre les institutions travaillant dans le volet recherche et développement et l'industrie.
- (v) Le secteur des TIC est un important incubateur de la création et la protection de la propriété intellectuelle régionale, capable aussi d'élargir l'horizon de l'innovation.

- (vi) Les e-stratégies devraient être renforcées et intériorisées dans les opérations du secteur public et privé.
- (vii) En s'appuyant sur les expériences réussies ailleurs, la SADC devrait s'efforcer de devenir une plaque tournante de la fabrication des TIC.
- (viii) Selon les normes internationales, la connectivité Internet et les coûts de téléphonie mobile de la SADC sont élevés et l'action est nécessaire pour réduire les coûts grâce à des investissements ciblés dans les installations de TIC, y compris les opérateurs supplémentaires et la concurrence dans le secteur.
- (ix) La SADC devrait mettre en place des mesures visant à améliorer l'offre et la qualité des compétences en TIC dans la région.

A.5 Approvisionnement en eau

Le développement et la gestion de l'eau et de l'assainissement sont des ingrédients essentiels du développement industriel. L'industrialisation et l'urbanisation y associée ont également des retombées environnementales importantes. La demande en eau va augmenter de façon exponentielle en réponse à l'expansion industrielle et l'augmentation connexe des niveaux de revenu, le problème sera exacerbé, sur le côté de l'offre, par le changement climatique.

- (i) Il est important d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement stratégique des infrastructures d'approvisionnement en eau de la SADC (SWIDP) en prenant en compte les dispositions de la Stratégie d'adaptation au changement climatique du secteur de l'eau.

B Développement des compétences

L'augmentation des dépenses sur l'éducation académique formelle est une condition nécessaire mais pas suffisante pour l'industrialisation.

L'éducation est essentielle et devrait être revue afin de combler le fossé technologique entre la région de la SADC et ses concurrents internationaux. L'économie fondée sur la connaissance exige un niveau élevé de formation en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM).

Pour soutenir l'industrialisation, les systèmes d'éducation devraient en effet être restructurés et reconçus en mettant l'accent sur les compétences techniques et professionnelles de toutes sortes, en particulier celles qui sont appropriées pour une économie moderne de la connaissance.

Tous les États membres de la SADC consacrent une partie substantielle des dépenses publiques à l'éducation formelle. Malgré cela, tous les pays ont de graves déficits de compétences, ce qui implique des priorités d'éducation qui doivent être revues avec plus de ressources disponibles pour la formation professionnelle de

toutes sortes, et en particulier celles requises dans les industries et les professions de moyenne et haute technologie.

- (i) Le système d'éducation devrait être remodelé pour assurer que les jeunes sont formés - et reformés - pour répondre aux exigences de l'entreprise moderne et l'administration publique avec un accent particulier sur les disciplines des mathématiques, scientifiques et technologiques, et l'innovation.
- (ii) L'enseignement supérieur devrait être exigé pour produire des diplômés de qualité dans des disciplines STEM.
- (iii) Des centres régionaux d'excellence et de spécialisation devraient être identifiés et renforcés et le cas échéant il faudrait en créer de nouveaux.
- (iv) Les universités et autres institutions d'enseignement supérieur devraient être encouragées à créer des liens étroits avec les entreprises et les communautés industrielles et ceux-ci devraient être consultés sur la conception des programmes d'études.
- (v) Les employeurs devraient être incités avec des allégements fiscaux ou des subventions pures et simples afin qu'ils intensifient leurs programmes de formation à l'interne, et soutenir la recherche et le développement.
- (vi) Les États membres devraient faciliter la circulation des facteurs de production - capital et compétences - dans la région de la SADC. A cet effet, il est notamment nécessaire d'entreprendre un audit des compétences au niveau régional et l'établissement de cadres d'accréditation mutuellement convenus en tant que des éléments importants de la disponibilité des ressources critiques et améliorer la productivité. Les États membres devraient permettre la libre circulation du personnel qualifié dans la région de la SADC.

C. Financements

Pour surmonter les contraintes sévères imposées par les infrastructures et les déficits de compétences, les gouvernements devront réorganiser leurs programmes de dépenses publiques pour donner une plus grande priorité à l'investissement public et privé dans les infrastructures physiques et le développement du capital humain. En partie, cela dépendra de la volonté des gouvernements et des électeurs d'embrasser le paradigme de la modification sous forme d'un changement de la croissance économique menée par la consommation à l'expansion menée par l'investissement.

3.4 Développement industriel

L'accélération de l'industrialisation devrait être une fonction de diversification – les entreprises pénétrant de nouveaux secteurs, en utilisant de nouveaux procédés et en produisant de nouveaux et de meilleurs produits de qualité pour les marchés intérieurs et étrangers.

Concevoir la politique industrielle dans le contexte de l'intégration régionale est une question complexe en raison de la diversité économique des États membres, en termes de structure, de dotations, de taille et d'approches de la politique régionale. La politique industrielle régionale ne devrait pas se concentrer sur la production et l'échange de biens matériels seulement. Les services liés à l'industrialisation sont des constituants importants. Cependant, la pertinence de la politique industrielle régionale est jugée par un certain nombre de paramètres, notamment:

- L'efficacité dans le traitement des préoccupations communes et transversales;
- Les perspectives acquises en intégrant les défis et les opportunités actuelles et futures
- L'incorporation des mesures micro- et macroéconomiques de soutien à l'industrie de manière intégrée;
- L'équité dans le partage des gains et des obligations;
- L'engagement démontré par les États membres à l'élaboration de politiques et stratégies industrielles communes.

En fin de compte l'industrialisation est une fonction de la diversification - les entreprises deviennent de nouveaux secteurs, produisent de nouveaux et différents produits, utilisent des techniques nouvelles et plus sophistiquées. Au 21^e siècle la demande du marché accroît plus rapidement pour les produits plus sophistiqués que pour les produits traditionnels - on assiste à la croissance explosive des marchés des téléphones mobiles et des tablettes au sein de la SADC. L'entrée dans de telles industries sera difficile, mais il y a un énorme potentiel pour l'industrie de la SADC en exploitant l'approche de la manufacture par tâche et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

La diversification économique est un processus de découverte dépendant de l'étroite collaboration entre les secteurs privé et public.

La politique de diversification devrait être fondée sur un partenariat efficace avec le secteur des entreprises pour identifier des projets, produits et procédés qui permettront d'élargir la base industrielle et propulser les économies jusqu'à l'ajout de valeur et les échelles de technologie. Les États membres devraient établir des groupes de travail provenant des secteurs publics et privés chargés d'identifier de nouveaux produits et procédés qui "sont compatibles" à l'avantage comparatif actuel

et naissant du pays. En collaboration avec le secteur privé les décideurs devraient générer la liste des projets de diversification industrielle, identifiant également ceux pour lesquels il est possible de développer des chaînes de valeur régionales et mondiales.

- (i) Les nouvelles activités devraient satisfaire à trois critères principaux:
 - ✓ fournir de l'emploi à grande échelle des travailleurs en grande partie non qualifiés sortant de l'agriculture lorsque la productivité augmente dans ce secteur.
 - ✓ avoir une productivité supérieure à celle des secteurs existants ou en rétrécissement
 - ✓ Les décideurs devraient prendre note des risques implicites dans des projets qui sont très avancés technologiquement en termes de ressources financières et humaines pour un pays à son stade actuel de développement. Activités dont les pays et les entreprises ont un avantage comparatif et compétitif sont plus susceptibles de réussir que ceux nécessitant un nouvel ensemble de compétences.
 - ✓ Les projets doivent être économiquement et financièrement viables à moyen terme.
- (ii) Une grande partie de l'industrie de la SADC, hormis l'Afrique du Sud, est engagée dans la production de produits de base pour le marché des consommateurs. L'élément central des stratégies de diversification devrait être la restructuration industrielle avec une poussée vers la fabrication de biens intermédiaires et d'équipement, notamment l'ingénierie, les outils pour les machines et les systèmes de production de haute technologie. L'harmonisation de ces projets dans la région est souhaitable afin de réaliser les économies d'échelle nécessaires tout en construisant aussi des liens transfrontaliers dans l'approvisionnement en intrants.
- (ii) (iii) une attention particulière devrait être donnée à la fabrication par tâche par le biais de la participation aux chaînes valeur régionales et mondiales. Ceci est cohérent avec l'intégration régionale plus étroite puisque l'adhésion à une ZLE facilite le développement des chaînes de valeur régionales. Cela offre également des possibilités pour les États membres plus petits et moins développés de réaliser des bénéfices concrets de l'adhésion à la SADC.

3.5 Chemins de croissance potentiels

Trois sentiers de croissance mutuellement compatibles sont prioritaires - l'agro-industrie, la valorisation des minéraux et le traitement en aval, et la participation accrue des chaînes de valeur au niveau national, régional et mondial.

Traditionnellement, il y a eu cinq principaux chemins de croissance pour les économies qui cherchent à générer un produit rapide et la croissance de l'emploi tout en réduisant la pauvreté et réduisant les inégalités de revenus émergents: Il existe des économies qui sont tirées par la demande nationale et d'autres qui sont tirées par l'agriculture, les ressources naturelles, les exportations et les services. Au cours des 25 dernières années dans le cadre du processus de mondialisation accélérée, une sixième possibilité - la participation de la chaîne de valeur - a émergé.

Il est reconnu que la plupart des mesures politiques pragmatiques seront mises en œuvre au niveau national et non pas au niveau régional. Dans le contexte de développement de la SADC, et basé sur les expériences récentes régionales et mondiales, la stratégie industrielle identifie trois priorités claires pour l'industrialisation accélérée:

- **La croissance menée par l'agriculture**, y compris les chaînes de valeur agricoles;
- **La croissance menée par les ressources naturelles**, y compris la valorisation et la transformation des minéraux, aussi les liens aux chaînes de valeur, régionales et mondiales, et
- Assurer une participation accrue aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.

Ces trois stratégies prioritaires sont mutuellement compatibles. Les décideurs politiques ne sont pas tenus de choisir entre eux. Les projets relevant de tous les trois peuvent être mis en œuvre simultanément, sous réserve de la viabilité financière et leur compétitivité régionale et/ou mondiale.

A. Agro-industrie

La productivité agricole accrue et des produits de plus haute qualité sont au cœur du développement de l'agro-industrie et des chaînes de valeur de l'agriculture. En conséquence, les politiques agricoles ne peuvent pas être développées indépendamment de la stratégie d'industrialisation. Un secteur agricole dynamique

stimulera la production nationale et régionale des intrants essentiels – les engrais, les machines agricoles, l'emballage et les services de soutien.

La productivité est plus faible - souvent beaucoup plus basse - dans l'agriculture que dans les autres secteurs. La majorité de la population vit dans les zones rurales, le chômage, le sous-emploi et les taux de pauvreté sont plus élevés que dans l'économie urbaine et l'infrastructure est bien loin des niveaux nécessaires pour soutenir l'économie agricole florissante. Il y a donc un cas solide pour une stratégie d'industrialisation rurale pour localiser les industries agro-alimentaires dans les zones rurales et de faciliter pôles industrielles rurales. Il est peu probable qu'il y ait une révolution industrielle dans la SADC sans croissance rapide, soutenue de la productivité agricole dans les zones rurales, faciliter les groupes industriels ruraux et faire de l'agriculture et du traitement agro-industriel des professions attrayantes et de futures entreprises pour les jeunes.

Il est peu probable qu'une révolution industrielle se fasse au sein de la SADC sans croissance de productivité rapide et durable de l'agriculture.

- (i) La croissance de la productivité dans l'agriculture devrait être vigoureusement promue à travers la gamme de produits, y compris les intrants, comme proposé dans le projet de politique agricole régionale de la SADC comme composante intégrale de l'accélération industrielle.
- (ii) La valeur ajoutée dans l'agriculture et la participation dans les chaînes de valeur agro-industrielles sont souvent entravées par le manque de produits standardisés, les pertes post-récolte, la commercialisation des infrastructures et des installations inadéquates, et des informations de marché insuffisantes. Afin de promouvoir la promotion de la croissance des activités agro-industrielles, ces lacunes doivent être prises en compte de toute urgence et de manière cohérente.
- (iii) Les processus et les capacités de production agro-industrielle nécessitent la mise à niveau en termes de qualité et la modernisation des systèmes de production afin de les mettre en conformité avec les normes internationales

B.1 Valorisation des minéraux et traitement en aval

La production des ressources et les revenus par habitant dans la SADC sont étroitement corrélés.

Les pays de la SADC devraient exploiter pleinement l'avantage comparatif dans les industries à forte intensité de ressources par le biais de la valorisation et de la valeur ajoutée, tout en veillant à ce que la base industrielle est améliorée et diversifiée par le traitement en aval et les liens d'affaires intensifiés.

La production des ressources et les revenus par habitant dans la SADC sont étroitement corrélés. La part de la production des ressources dans le PIB est la plus élevée dans les pays pauvres, soulignant la nécessité d'ajouter de la valeur à la production des ressources primaires via l'enrichissement des minéraux et l'ajout de valeur en aval.

... mais la valorisation nécessite des investissements énormes ... et des politiques pertinentes sur l'exploitation des ressources, la promotion de liens et le réinvestissement des rendements des ressources naturelles, par le biais de la création de Fonds souverains de richesse.

- (i) Les grands projets d'enrichissement des minéraux nécessitent d'énormes investissements, mais peuvent dépendre également de la coopération transfrontalière des infrastructures de transport et d'énergie et de l'approvisionnement en intrants. La SADC devrait faciliter les investissements en infrastructures transfrontalières nécessaires pour le développement de ces projets.
- (ii) La SADC devrait négocier avec les marchés de destination de promouvoir "la valorisation à la source" au sein de la région de la SADC.
- (iii) La politique de valorisation des minéraux et de valeur ajoutée en aval doit accorder une attention particulière aux quatre aspects clés suivants:
 - (a) Des politiques spécifiques à l'exploitation des ressources naturelles devraient être encouragées, y compris la fourniture de compétences et d'infrastructures spécifiques aux ressources, la disponibilité des intrants (engrais, services d'ingénierie), les questions de propriété et de gestion des terres et de la législation sur l'exploration et l'exploitation.
 - (b) La promotion de liens, y compris la collaboration régionale transfrontalière, entre les entreprises, les industries et les secteurs le long de la chaîne de valeur de la transformation des produits primaires, y compris des liens en amont pour l'approvisionnement en intrants;
 - (c) L'optimisation du revenu, y compris des ressources et de la fiscalité des bénéfices, la gestion des flux de revenus volatils, l'évitement du syndrome hollandais de surévaluation de changes et les réglementations environnementales ainsi que leur mise en œuvre.

- (d) La mise en place des fonds souverains dans le but spécifique de renforcer des capacités au-delà du secteur des ressources naturelles à travers le réinvestissement des profits provenant des rentes minières dans les infrastructures et le développement du capital humain, ainsi que le financement des projets d'industrialisation en avallés à la dotation en ressources naturelles d'un pays.
- (iv) Les pays de la SADC devraient exploiter pleinement l'avantage comparatif dans les secteurs intenses en ressources grâce à l'enrichissement et l'ajout de valeur tout en prenant conscience de la nécessité de transformer la base industrielle grâce à la transformation et les liens en aval intensifiés.
- (v) Les retours provenant des exportations de minéraux renforcées devraient être réinvestis dans la modernisation du secteur des ressources naturelles et mobilisés pour faciliter l'approfondissement et la diversification industriels.
- (vi) La coopération régionale dans l'exploitation des ressources naturelles qui, souvent, s'étend au-delà des frontières d'un pays donné, est essentielle, notamment dans le partage de la technologie et des compétences, des services d'infrastructure liés entre eux et la fourniture d'intrants.
- (vii) Évaluer la pléthore des contrats à terme dans le secteur minier afin d'évaluer la portée et la visibilité de la valeur ajoutée ainsi que la valorisation des minéraux.

C.1 Développement de chaînes de valeur

La participation de la chaîne de valeur est un élément crucial de la stratégie de l'industrialisation car elle a le potentiel d'étendre les possibilités de production et permettre une utilisation transfrontalière des ressources naturelles et humaines de la région.

Le développement de la chaîne de valeur transfrontalière dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris le transport pas cher et efficace, et la logistique frontalière simplifiée, ainsi que l'éradication des obstacles "derrière la frontière" au commerce.

Plus important encore, les décideurs doivent veiller à ce que les entreprises et les industries de la SADC puissent progresser sur l'échelle de la technologie pour éviter

d'être bloquées indéfiniment dans des activités de faible technologie, à bas salaires, de « tournevis ».

A cet effet:

- (i) la politique devrait être spécifique à la chaîne de valeur. En étroite collaboration avec les industriels et les entrepreneurs, les décideurs devraient identifier le ou les étapes de la chaîne de valeur où les entreprises sont les plus concurrentielles.
- (ii) les décideurs doivent s'assurer que la politique spécifique de la chaîne de valeur ne crée pas de perdants dans d'autres industries ou secteurs de l'économie. La politique devrait maximiser les gains nationaux plutôt que ceux d'un secteur, d'une industrie ou d'une entreprise spécifique.
- (iii) le compromis potentiel se trouve entre la stratégie des gains faciles et rapides à travers la participation à la basse technologie, l'étape de l'emploi élevé de la chaîne de valeur et le chemin de la mise à niveau ultérieure aux activités ayant plus de compétences et plus de grande valeur ajoutée.
- (iv) lorsque les chaînes de valeur sont dominées par l'acheteur par des entreprises étrangères - comme les grandes chaînes de supermarchés en agro-industrie - la possibilité pour que les petites et moyennes entreprises de la SADC s'améliorent et diversifient peut être sévèrement circonscrite.
- (v) les stratégies de la route faible peuvent favoriser les politiques de « course vers le bas » par les entreprises dans différents pays sans développer la capacité de mise à niveau et de diversification. Les États membres devraient sensiblement développer leurs capacités de modernisation et de diversification des chaînes de valeur avec la participation étroite des entreprises dans le Programme d'industrialisation et de modernisation de la SADC (IUMP).
- (vi) Le cadre de la chaîne de valeur devrait contribuer à la réalisation des stratégies sectorielles régionales pour le développement de biens d'équipement, les flux d'intrants intermédiaires, et répondre aux intérêts régionaux communs tels que les questions d'environnement et de santé. En particulier, une attention particulière devrait être accordée au développement de produits pharmaceutiques.
- (vii) La politique devrait être séquencée pour s'assurer qu'il y a une "stratégie de sortie" de la route basse aux activités de haute technologie.
- (viii) les États membres de la SADC doivent redoubler leurs efforts pour s'attaquer aux obstacles « derrière la frontière » au commerce intra-régional et au développement régional de la chaîne de valeur. Ces

réformes sont essentielles pour assurer la compétitivité sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux, en particulier à un moment où la sous-traitance est en augmentation rapide.

- (ix) La SADC devrait élaborer un modèle de législation et de réglementation pour le traitement intra-SADC et la valeur ajoutée assorti d'un protocole pour assurer la sécurité, la prévisibilité, la transparence et la protection des investisseurs.
- (x) Les États membres devraient établir des mécanismes appropriés pour les consultations sur l'opérationnalisation des chaînes de valeur régionales.

3.6 Le pacte de l'industrialisation - Le rôle de l'Etat et l'engagement du secteur privé.

A. Le rôle de l'État

Le rôle central du gouvernement est la création d'un environnement politique et réglementaire favorable à l'industrialisation accélérée avec un accent particulier sur la lutte contre les principales contraintes de l'infrastructure, le développement des compétences et le financement.

Le rôle de l'État est de faciliter la création et la croissance des entreprises et industries qui exploiteront l'avantage comparatif du pays. La politique industrielle moderne est fondée sur le rôle accru de développement du gouvernement. A cet effet, la politique industrielle doit être la plate-forme centrale de la stratégie de développement national. L'État devrait assumer des fonctions de leadership dans l'élaboration de stratégies pour une croissance durable à long terme et inclusive, en façonnant la structure économique, en créant des emplois, en réduisant les inégalités, en renforçant la recherche et le développement, et en améliorant la productivité globale de l'économie.

Le gouvernement devrait également prendre l'initiative de renforcer l'infrastructure industrielle telle que les parcs industriels pour soutenir le développement des regroupements, ainsi que d'investir dans la recherche et le développement pour le développement industriel et l'innovation.

Le principal rôle de développement de l'état dans l'industrialisation comprend:

- (i) la création d'un environnement politique et réglementaire favorable pour le développement industriel, dans le cadre de la stratégie et la feuille de route de l'industrialisation de la SADC.

- (ii) l'adoption des politiques de commerce et de concurrence qui simultanément améliorent l'accès au marché, limitent le pouvoir du marché et créent des conditions pour la promotion de l'emploi et la capacité industrielle.
- (iii) la réponse aux questions de capacités afin d'approfondir la base technologique locale, et développer et soutenir les capacités d'innovation. Cela implique une intervention significative du gouvernement et de l'encouragement, l'enseignement technique, le développement des compétences et des activateurs de productivité devraient être accordés la plus haute priorité.
- (iv) faciliter le financement de projets industriels.
- (v) le renforcement de la capacité institutionnelle pour l'industrie et le commerce. Les gouvernements devraient avoir un regard neuf sur les politiques et institutions en favorisant l'apprentissage technologique et organisationnel, et l'adaptation comme processus complémentaires.
- (vi) la création de sites industriels, le soutien industriel et le regroupement géographique.
- (vii) le soutien de la recherche et du développement pour le développement industriel et l'innovation
- (viii) la promotion de la durabilité environnementale par l'incorporation des principes environnementaux (la protection des écosystèmes, l'adaptation et la mitigation au changement climatique, les économies verte et bleue) dans le développement et l'innovation industriels.

B. Le rôle du secteur privé

Le secteur privé doit être consulté et impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation. Les partenariats public-privé sont cruciaux dans la découverte et l'atténuation des contraintes sur la croissance des entreprises et l'emploi et dans l'amélioration du climat des affaires et pour attirer les investissements.

Compte tenu des problèmes multiformes auxquels fait face l'industrialisation au 21^{ème} siècle, une alliance solide entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile est essentielle. Le moteur du progrès sera le secteur de la production entraîné par la dynamique entrepreneuriale dans le cadre d'un état de développement.

- (i) Le secteur privé devrait être consulté et impliqué dans la mise en œuvre de la Stratégie et la feuille de route industrielle de la SADC. Les États membres

devraient adopter des programmes de sensibilisation aux niveaux national et régional afin d'assurer la sensibilisation du secteur privé et sa participation à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation.

- (ii) Les gouvernements devraient établir une plateforme pour le dialogue public-privé sur la politique industrielle et de sa mise en œuvre, de sorte que les chefs d'entreprise des États membres pourraient participer à l'élaboration des politiques régionales. Une telle organisation n'aurait pas seulement un intérêt direct dans la collaboration transfrontalière des infrastructures, le développement des compétences, la valeur ajoutée et la participation de la chaîne de valeur mais constituerait un forum dans lequel les débats politiques pourraient se traduire par des coentreprises transfrontalières. Le gouvernement devrait également créer des incitations à la participation inclusive de l'entreprise dans un contexte régional.
- (iii) Le secteur privé devrait intervenir pour aider l'État à éliminer les obstacles à faire des affaires, conseiller les décideurs des principaux problèmes qu'ils rencontrent dans leur fonctionnement au jour le jour.
- (iv) Un programme délibéré, étroitement surveillé de renforcement des capacités ne devrait être développé pour le secteur privé pour améliorer les compétences entrepreneuriales et managériales, et ainsi accroître la productivité et la compétitivité.
- (v) Puisque les organisations du secteur privé des affaires de la SADC sont, pour la plupart, faibles et sous-financées, il y a un dossier solide pour un groupe de réflexion régional indépendant au sein de la SADC avec la capacité de recherche pour stimuler, informer et gérer le dialogue public-privé sur les questions de politique de toutes sortes. Les groupes de réflexion nationaux dotés de la capacité de recherche pour stimuler et éclairer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les questions politiques de toutes sortes doivent être établis.(vi) Les rôles envisagés pour une telle institution incluent le suivi des progrès de l'industrialisation dans la région de la SADC, la fourniture d'intrants et de conseils de recherche au Secrétariat de la SADC et aux secteurs publics et privés dans les États membres et l'assurance de la transformation et la modernisation économiques sont conservées au premier plan de la sensibilisation et du débat publics.
- (vi) La plupart des économies de la SADC obtiennent de mauvais scores sur les indicateurs de facilité de faire des affaires et de compétitivité. Les États membres devraient utiliser les rapports annuels et les tableaux de classement pour ces deux indicateurs comme base pour améliorer leur classement, en réalisant des réformes qui semblent avoir un bon taux de réussite dans les pays concurrents du monde entier. Les États membres peuvent souhaiter

établir leurs systèmes d'étalonnage propres afin de suivre la compétitivité et le rendement de l'industrie.

- (vii) Entreprendre des mesures afin d'assurer la conformité aux principes, règles et règlements environnementaux.

3.7 Intégration des problématiques du genre et des jeunes

L'industrialisation devrait être plus prometteuse pour les femmes et les jeunes.

La participation des femmes et des jeunes dans l'industrialisation et la transformation structurelle est un ingrédient important de la stratégie.

- (i) La stratégie à long terme devrait contenir des dimensions d'autonomisation pour élargir la portée et la qualité de la participation des femmes et des jeunes dans le processus d'industrialisation, notamment par un meilleur accès aux finances, au développement des compétences et aux programmes de soutien des PME, et les compétences de subsistance des femmes et des jeunes, en particulier dans les industries à haute valeur ajoutée dans des domaines tels que les services, la fabrication, l'horticulture, les transports, l'énergie, les industries agricoles et commerciales.
- (ii) Le chômage et le sous-emploi des jeunes est un défi majeur pour les États membres de la SADC, qui pourrait trouver une solution grâce au développement des programmes d'autonomisation économique et de mentorat des jeunes.
- (iii) Les secteurs public et privé doivent accroître leurs efforts pour soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes et pour créer des emplois de qualité pour les jeunes qui quittent l'école et les jeunes chômeurs avec un accent particulier afin d'assurer que le système d'éducation est mieux adapté pour répondre aux exigences de l'industrie moderne.

3.8 Renforcement des petites et moyennes entreprises

Une stratégie intégrée pour le développement des PME en mettant l'accent sur l'augmentation du taux de survie des petites entreprises par l'intermédiaire de programmes de formation, l'accès à l'information, le financement, l'environnement favorable de la politique budgétaire et l'assistance dans l'accès aux technologies modernes est essentielle.

Les PME, un domaine où sont concentrées la majorité des femmes et des jeunes, apportent une contribution importante à la croissance et au développement

des pays de la SADC en termes de production, d'emploi et de fourniture de produits et services de consommation. Presque tous les États membres ont des initiatives et des programmes de soutien aux PME en place, mais ils sont largement inefficaces pour soutenir et promouvoir le secteur. Les taux d'échec et de sortie sont généralement élevés. En outre, les lois, les politiques et pratiques existantes d'accès au financement ne sont pas suffisamment orientées vers un accès facile aux crédits pour les femmes et les jeunes. Ainsi, une stratégie axée sur les PME devrait atténuer ce handicap.

Compte tenu des défis auxquels est confronté le secteur des PME – la capacité opérationnelle; des compétences entrepreneuriales et de gestion limitées; le manque d'initiative pour s'engager dans les efforts commerciaux sophistiqués; le manque de garanties bancables; la mauvaise qualité des produits et services; l'absence d'informations relatives au commerce et à l'industrie; et une mauvaise planification - il est évident que le secteur des PME nécessite des interventions quantitatives et qualitatives importantes.

Les pays de la SADC doivent mettre en place un cadre de politique intégrée qui aidera à refocaliser les activités et les cibler à l'objectif plus large de l'industrialisation et de la transformation. La stratégie devrait inclure les éléments suivants:

- (i) une politique claire mettant l'accent sur le séquençage et une plus grande sophistication des PME alliés à leur intégration dans l'économie formelle.
- (ii) la réponse aux inégalités liées au genre au niveau de l'accès au crédit, au capital, aux terres et à d'autres moyens d'autonomisation économique telles que spécifiées dans le Protocole et la Politique du genre de la SADC.
- (iii) la formation des compétences entrepreneuriales et techniques, l'incubation et nourrir l'innovation par les jeunes, la mise à niveau technologique, des voyages d'étude, le développement des compétences dans des domaines importants comme la comptabilité, le marketing et la gestion. Le programme officiel devrait établir des niveaux d'accréditation qui pourraient permettre la mobilité des petites entreprises dans les pays de la SADC.
- (iv) une politique d'approvisionnement qui donne la priorité aux PME locales, en particulier celles tenues par des femmes et des jeunes, sans compromettre la qualité.
- (v) des mesures visant à favoriser les liens entre les grandes entreprises et les PME en particulier en ce qui concerne les contributions de biens et services.

- (vi) des mécanismes financiers plus adaptés aux besoins et à l'ampleur des opérations des PME allant au-delà des prêts de la banque commerciale à court terme ou de la microfinance à la fourniture de financement à moyen et à long terme.
- (vii) les mécanismes de soutien aux entreprises devraient notamment soutenir les nouvelles PME avec une meilleure préparation technologique et un potentiel d'exportation grâce à la fourniture d'informations en temps opportun sur les opportunités du marché dans le pays et à l'étranger.
- (viii) la simplification du cadre fiscal et l'adaptation des incitations spécifiques pour le développement et la croissance des PME.
- (ix) la création d'une base de données de la taille et de la structure du secteur des PME, y compris la production, la gamme de produits, l'emploi et les exportations, et un observatoire de la compétitivité pour le développement de la PME comme prévu dans l'IUMP.

3.9 Amélioration de la compétitivité

Dans l'économie mondiale hyper-concurrentielle du 21^e siècle, l'amélioration de la compétitivité au niveau national et de l'entreprise est au cœur de la redynamisation de la désindustrialisation et à la reconstruction de parts de marché perdues aux concurrents étrangers, notamment en provenance d'Asie. *La coopération et le dialogue public-privé seront un élément essentiel dans l'élévation de la compétitivité au sommet de l'ordre du jour de la politique économique.*

Les pays de la SADC sont confrontés à la concurrence croissante et intense dans tous les produits et marchés, et obtiennent de mauvais scores dans les tableaux mondiaux de la compétitivité. L'amélioration de la compétitivité dépendra de la conception et de la mise en œuvre renforcées de la politique macroéconomique ainsi que de la diversification et l'amélioration de la qualité de la production, avec une plus grande sophistication à la fois au niveau du processus et du produit, et une mise au niveau technologique. L'augmentation de la compétitivité est essentielle à la transformation de la région de la SADC de la dépendance sur les industries des ressources naturelles et à faible technologie à la production et les exportations à moyenne et haute technologie. La stratégie reconnaît l'importance des groupes agrégés nationaux et transfrontaliers et la production et les zones d'exportation spécialisées, y compris les parcs industriels, comme un moyen de promouvoir la compétitivité et le développement des chaînes de valeur régionales.

- (i) les États membres devraient mettre en place une série de mesures de grande envergure pour améliorer la compétitivité au sein de l'entreprise et au niveau national, y compris les investissements dans les infrastructures, le développement et la mobilité accrue des compétences, la mise en place et le renforcement des instituts de productivité et de qualité, et la logistique améliorée.
- (ii) Un partenariat pour améliorer la compétitivité exige une étroite coopération et dialogue entre les secteurs public et privé.
- (iii) une stratégie cohérente pour améliorer l'efficacité grâce à des politiques ciblées à l'égard de l'enseignement supérieur, l'efficacité du marché des biens et du travail, la réactivité du marché financier, l'aptitude technologique et les mesures spécifiques visant l'élargissement des marchés pour les entreprises. A cet effet, l'environnement macro-économique des entreprises doit être rapidement et efficacement amélioré grâce, en particulier, à l'élimination des obstacles aux affaires et une plus grande participation aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales.
- (iv) les niveaux élevés d'innovation et de sophistication des affaires accrue sont des caractéristiques hors concours des économies très avancées. Les politiques visant à stimuler l'investissement dans l'industrie basée sur les connaissances et de haute technologie devrait être conçues de façon à combler le fossé entre la technologie et la connaissance entre les économies de la SADC et leurs comparateurs, tels que ceux de l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et l'Amérique latine.
- (v) reconnaissant que le succès des exportations au 21e siècle dépend de la qualité, du prix, de l'efficacité de la livraison et du marketing ciblé, les politiques pour l'expansion des exportations devraient se concentrer sur la fourniture de produits de qualité et l'amélioration des processus de production. Un cadre macroéconomique favorable et des mesures de facilitation du commerce active faciliteront grandement et soutiendront la croissance menée par les exportations.
- (vi) La compétitivité régionale et internationale est une fonction de la conception de la qualité du produit, l'emballage et la livraison. Les bureaux de normes devraient être capables en termes de compétences et de finance pour aider les entreprises à accroître la qualité des produits et services.
- (vii) L'instrument de la SADC pour résoudre les problèmes de qualité est déjà en place sous forme du programme de normalisation, d'assurance

qualité, d'accréditation et de métrologie (SQAM) qui est sous-financé et qui devrait être renforcé.

- (viii) Les pays de la SADC devraient élever le rôle de la compétitivité comme moteur de progrès économique dans leurs programmes de développement.

3.10 Assurance de la durabilité environnementale (économies verte et bleue)

La région de la SADC devrait promouvoir l'industrialisation inclusive et durable en tenant compte des initiatives de l'économie verte et bleue.

A. Economie verte

La SADC devrait mettre en œuvre la Stratégie et le plan d'action régional de l'économie verte pour le développement durable, qui vise à engendrer une transformation économique et technologique majeure et durable qui catalyse la transformation socio-économique de la région de la SADC. La stratégie devrait viser à améliorer le bien-être humain et la croissance économique à long terme, tout en minimisant l'exposition des générations actuelles et futures à des risques environnementaux significatifs et aux pénuries et externalités écologiques. Les principales composantes de la Stratégie devraient inclure:

- (i) l'adoption et la promotion des technologies de production, processus et pratiques qui améliorent l'efficacité des ressources; favorisent la durabilité environnementale; sont faibles en carbone tout en étant résilientes et adaptables aux effets du changement climatique; et
- (ii) l'adoption et la promotion de production, de consommation et de distribution des modèles de biens et services qui maximisent l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en minimisant le gaspillage des ressources et la production de processus et de déchets industriels.

B. Economie bleue

La région devrait exploiter l'énorme potentiel offert par ses ressources océaniques à titre de l'Initiative en économie bleue afin de catalyser l'industrialisation et la transformation économique. Les possibilités offertes par l'Initiative en économie bleue comprennent: la pêche, le transport, les loisirs, la sécurité maritime, l'énergie renouvelable, le pétrole et l'exploration minière, entre autres. A cet effet :

- (i) L'Initiative relative à l'économie bleue devrait être intégrée dans le développement des infrastructures nécessaires pour accélérer l'industrialisation. En particulier, l'investissement dans le développement et

la modernisation des ports régionaux et corridors maritimes, qui est crucial au niveau de la facilitation des réseaux de transport viables en tant que catalyseurs essentiels de la participation à des chaînes de valeur régionales et mondiales.

- (ii) Les ressources océaniques devraient également être exploitées de manière durable afin de minimiser l'impact négatif sur l'environnement.
- (iii) Le développement durable et la croissance de la richesse de l'océan devraient être soutenus par une planification cohérente, des politiques et des cadres réglementaires.

3.11 Scénarios et délais de croissance

La stratégie d'industrialisation est située dans le cadre d'une perspective "générationnelle" chevauchant les années 2015 - 2063. Pendant cette période, les économies de la SADC surmonteront leurs obstacles contraignants au développement et traverseront progressivement les stades de croissance - d'être tirées par les facteurs à être tirées par l'investissement et par l'efficacité et, finalement, à la trajectoire de croissance axée sur la connaissance, l'innovation et la sophistication des affaires. La région de la SADC sera donc entièrement transformée et deviendra un acteur important dans le paysage continental et mondial.

Compte tenu des limites des conditions initiales de développement de la SADC, en particulier dans le domaine de la production et de la productivité des facteurs ainsi que les classements de compétitivité pauvres, la perspective générationnelle, allant de 2015 à 2063, aiderait les pays à atteindre leurs objectifs à long terme de développement et la convergence régionale. L'objectif principal de ces scénarios est que les pays de la SADC vont de l'étape menée par les facteurs à celle de l'investissement et finalement au stade de développement élevé de l'innovation en ligne avec les étapes de compétitivité. En conséquence, trois scénarios de croissance en cascade sont donnés dans l'ordre.

1. Phase I: Années 2015-2020.
2. Phase II: Années 2021-2050.
3. Phase III: Années 2051-2063.

La première phase couvre la période restante du RISDP jusqu'en 2020. La deuxième phase, couvrant 30 ans, constitue une période de développement de levage lourd et l'établissement d'une forte dynamique pour la compétitivité. La troisième phase finale, couvrant 13 années, se prépare à la convergence avec le

programme de l'Union africaine à long terme 2063 pour atteindre la phase du pays entièrement développé.

Phase I: Années 2015-2020.

Cette phase, qui coïncide avec la mise en œuvre du RISDP révisé (2015-2020), devrait être fondée sur la consolidation et la réalisation de l'ordre du jour restant et fixant des bases solides pour le développement à long terme. Les instruments cibles et les moteurs principaux de la phase devraient intégrer les éléments suivants:

- (i) La stratégie de croissance, basée sur la transformation de la base de production et l'équité sociale.
- (ii) Des efforts améliorés et orientés pour améliorer la qualité du capital humain et de la productivité de la main d'œuvre.
- (iv) Une intégration régionale et une coopération approfondies.
- (iv) Cette phase devrait aussi être témoin de l'articulation d'une Vision de nouvelle génération de la SADC 2020-2050, fondée sur la compétitivité de pointe et le développement économique auto-entretenu.

Pendant cette phase les pays de la SADC devraient cibler la croissance du revenu par habitant d'environ 6 pour cent par an, afin d'atteindre la borne inférieure du revenu de la phase menée par les facteurs de \$ 2000.

Phase II: Années 2021-2050.

Le scénario de la phase II devrait être élaboré comme un continuum pour la Phase I. Pendant cette période, au lieu d'être tirée par les facteurs l'économie sera tirée par l'efficacité. Elle devrait se concentrer sur la diversification et la productivité des facteurs et des secteurs, et la compétitivité en partenariat étroit entre le gouvernement et le secteur privé, national et étranger. La réalisation du PIB ciblé par habitant de \$9000 en 2050 entraînerait l'accélération du taux de croissance par habitant à 8 pour cent par an à partir de 2020.

Phase III: Années 2051-2063.

Pendant cette phase, l'économie continuerait à se transformer, avec sa force reposant sur des niveaux élevés d'innovation et de sophistication des affaires. Pour obtenir ce statut, le PIB par habitant devrait passer de \$9,000 en 2050 à US\$17,000 par 2063, ce qui implique une croissance de revenu annuel d'environ 5 pour cent. Cela nécessitera une attention accrue et des investissements sur les connaissances de pointe, le développement des compétences uniques, la stimulation de l'innovation, le parrainage des entreprises compétitives et l'approfondissement de la culture entrepreneuriale

Les trois phases peuvent convenablement être coulées dans une série de plans à moyen terme, en cascade dans un ensemble cohérent.

3.12 Planification de l'investissement

La planification à long terme de l'investissement pour soutenir les trois phases devrait prendre en considération les dimensions suivantes:

1. La mise en œuvre de la stratégie est principalement de la responsabilité de chaque État membre.
2. Le développement des réseaux régionaux d'infrastructures (routes, chemins de fer, institutions de recherche, etc.) est une responsabilité partagée.
3. Le développement des chaînes de valeur régionales (CVR) et des groupes industriels sont de la responsabilité commune des gouvernements et du secteur privé, soutenus par les banques nationales et régionales.
4. La priorisation des projets devrait être fondée sur leur importance stratégique nationale et/ou régionale (par exemple l'enrichissement des minerais), leur interdépendance régionale (par exemple ceux basés sur les intrants à l'économie régionale tels que la fabrication, l'agriculture et la construction), la valeur ajoutée et le potentiel de création d'emplois.
5. La formule de partage des coûts (y compris les risques et les rendements) devrait être convenue.
6. Les zones en retard devraient recevoir une attention particulière.

3.13 Mobilisation des ressources financières pour la stratégie d'industrialisation

Dans une économie régionale de rattrapage, les États membres doivent accroître l'épargne et l'investissement en tant que pourcentage du PIB aux niveaux atteints par les comparateurs asiatiques. Il n'y aura pas de révolution industrielle de la SADC sans investissement sensiblement plus élevé dans les infrastructures, la modernisation et la diversification du capital-actions et la fourniture des compétences de haute technologie nécessaires dans l'industrie moderne.

Les niveaux d'épargne et d'investissement existants dans la région de la SADC sont bien en deçà de ce qui sera nécessaire pour conduire la transformation structurelle, la diversification économique et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de l'état actuel et l'avenir de l'économie mondiale probable, les pays de la SADC ne peuvent pas se permettre de compter sur l'épargne étrangère pour combler les déficits de l'épargne intérieure.

Dans l'économie de rattrapage régionale, des niveaux d'investissement dans la région de 30 pourcent du PIB seront nécessaires, ce qui ne sera pas obtenu sans l'augmentation de l'épargne nationale. Les États membres devraient chercher à augmenter leurs taux d'épargne et d'investissement aux niveaux de leurs comparateurs et les gouvernements devront donc élargir le spectre des politiques pro-épargne, y compris la création de fonds souverains de richesse, le cas échéant, pour combler l'écart de l'épargne et cibler des IDE de qualité, l'attraction du revenu de remise et le financement des partenaires au développement internationaux.

Les ressources nécessaires pourraient être mobilisées à partir de sources internes et externes:

A. Sources nationales

- Huit principales sources domestiques pourraient être exploitées:

- a) Le système de taxe intérieure: la fiscalité.

- b) Le secteur financier.

- c) Les marchés de capitaux.

- d) Les fonds d'équité privée.

- e) Les partenariats public-privé.

- f) Les fonds de développement de la SADC.

- g) Les fonds souverains de richesse.

- h) Les envois/remises de fonds.

- (i) Les épargnes institutionnelles, y compris les fonds de pension

Exploiter le potentiel de ces sources nécessitera des réformes approfondies du secteur financier, des mécanismes innovants et des cadres efficaces pour maximiser et maintenir le haut niveau de ressources nécessaires à l'industrialisation.

Les Fonds souverains ont un rôle à jouer dans les économies riches en ressources pour s'assurer que les rendements des minéraux, du pétrole et du gaz ne sont pas rapatriés ou dépensés au niveau national à la consommation, mais mobilisés et utilisés pour financer des investissements dans les infrastructures, les compétences et les projets industriels.

- (i) Les réformes financières et monétaires existantes devraient être renforcées et approfondies, mettant davantage l'accent sur le financement pour le développement industriel, notamment un meilleur accès pour les PME.

- (ii) Les marchés du capital devraient être approfondis avec un accent spécifique sur la fourniture de ressources à moyen et long terme pour l'industrie, y compris l'utilisation de véhicules de financement innovants et l'épargne institutionnelle, telle que les fonds de pension.
- (iii) Les marchés boursiers devraient élargir le nombre de sociétés cotées en assouplissant les règles d'accès pour les entreprises de taille moyenne et en élargissant leurs nouvelles opérations de levée de capitaux.
- (iv) Des liens plus étroits entre les bourses de la SADC devraient être encouragés par l'objectif à moyen terme de création d'une bourse régionale.
- (v) Des entreprises d'équité privée devraient être encouragées et permises d'étendre leurs portefeuilles d'investissement en investissant dans des domaines tels que les PME et les entreprises agro-alimentaires.
- (vi) Les cadres d'envois de fonds, avec des mécanismes de transfert et d'incitation claires, devraient être développés pour faciliter la mobilisation de l'épargne importante de la diaspora.
- (vii) Les partenariats public-privé, y compris la participation étrangère, pourraient être utilisés pour exploiter sensiblement la mise en œuvre des infrastructures et des projets d'industrialisation majeurs.
- (viii) Les fonds souverains de richesse devraient être utilisés par les Etats de la SADC afin de favoriser la diversification de l'économie dans le secteur manufacturier et des services par le biais du transfert de ressources des industries appauvrissant les ressources, réduisant ainsi la dépendance à long terme des financements étrangers.
- (ix) Un Fonds de développement régional avec d'amples ressources est un prérequis pour l'industrialisation régionale accélérée. Le Fonds de développement de la SADC prévu devrait être opérationnalisé d'urgence comme banque de développement régional avec la capacité d'attirer un financement international.

B. Ressources externes

Les ressources nationales peuvent être complétées significativement par un financement externe.

- (i) L'aide étrangère, y compris l'assistance technique, devrait être axée sur l'accélération de l'industrialisation et soutenir de façon générale les priorités régionales.

- (ii) Afin d'assurer l'efficacité et la responsabilité, l'aide étrangère devrait être étroitement surveillée et évaluée par les bailleurs de fonds et bénéficiaires.
- (iii) L'IED joue un rôle crucial dans le transfert de technologie et le développement des chaînes de valeur régionales et mondiales. Pour augmenter l'IDE, les pays de la SADC devraient sensiblement améliorer leur environnement d'affaires, rendant l'espace plus attrayant pour les investisseurs étrangers.
- (iv) Les impératifs de compétitivité dictent que les pays devraient être très sélectifs au niveau du capital.
- (v) L'IDE intra-SADC joue déjà un rôle important dans le financement des projets transfrontaliers. Les contrôles de capitaux au niveau national devraient être simplifiés pour renforcer ces opérations et assurer un rapatriement d'intérêts, de dividendes et de capitaux.

4. Coordination, mise en œuvre et suivi

A. Coordination et interfaces

Les nombreuses activités implicites dans cette Stratégie nécessiteront l'étroite coordination entre les États membres qui seront chargés de la mise en œuvre de la plupart des recommandations. Il y aura également un rôle clé pour le Secrétariat de la SADC dans la coordination des projets et programmes.

Une Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle est décrite ci-dessous. Alors que la Feuille de route décrit les principaux domaines d'intervention et d'action conformes à l'orientation stratégique de la Stratégie industrielle, avec l'appui du Secrétariat, les États membres élaboreront un plan d'action détaillé et chiffré.

B. Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre de la Stratégie industrielle dans le contexte de l'intégration régionale et la compétitivité devrait être considérée comme un grand défi pour les gouvernements et les citoyens de la région de la SADC et leurs partenaires de développement. La stratégie devrait être mise en œuvre comme un système de développement et de transformation progressifs. L'efficacité et la rapidité avec laquelle les objectifs seront atteints dépendront naturellement de la qualité des efforts déployés. L'évaluation de tous les composants, facilitateurs et pilotes de la stratégie devrait être soumise à la surveillance et aux rapports réguliers.

C. Rôle du Secrétariat de la SADC

L'accélération de l'industrialisation dans la SADC implique un plus grand rôle pour le Secrétariat de la SADC dans la coordination et l'harmonisation des initiatives de politique industrielle.

Le développement industriel actuel dans la SADC est l'une des responsabilités de la Direction du commerce, de l'industrie, des finances et de l'investissement au sein du Secrétariat. Compte tenu que l'industrialisation a été élevée au sommet de l'ordre du jour politique de la SADC, il est nécessaire d'en tenir compte dans la structure administrative.

En conséquence, il est recommandé que la capacité du Secrétariat soit renforcée dans le cadre de la structure organisationnelle révisée qui sera alignée sur le RISDP.

La SADC a besoin d'une voix sous forme de rapports de recherche et de politiques publiés tels que le Moniteur de l'intégration économique asiatique publié par la Banque asiatique de développement. Une telle publication rehausserait le profil de la SADC, au niveau mondial comme au niveau régional, ce qui lui permettrait d'informer les citoyens, les entreprises, les marchés et les gouvernements des progrès de l'intégration régionale de la SADC.

5. CONCLUSIONS

La Stratégie de l'industrialisation de la SADC a été formulée comme un projet à long terme de transformation économique et sociétale. Les trois phases envisagées chevauchant la période 2015-2063 correspondent aux principaux cadres de la vision de la SADC et, finalement, à celle du Programme 2063 de l'Union africaine. Les buts et les objectifs associés imprègnent toutes les phases bien que les interventions et l'accent de la politique sont adaptés afin de répondre aux problèmes à relever au fil du temps. Tout au long, les défis du développement industriel rapide et à grande échelle sont traités dans le contexte de la compétitivité élevée et l'intégration régionale approfondie. Cette interdépendance permettra le rattrapage rapide des pays de la SADC et d'assurer la réalisation de récompenses progressivement plus élevées de revenu, d'emploi et de bien-être social plus large.

FEUILLE DE ROUTE

FEUILLE DE ROUTE POUR L'INDUSTRIALISATION

La Feuille de route expose les principaux domaines d'intervention, les contenus, les objectifs, les résultats, les responsabilités des principaux acteurs (Etats membres, gouvernements, secteur privé, partenaires au développement) et les sources de financement dans le cadre d'une stratégie de développement industriel à mettre en œuvre au cours de la période allant de 2015 à 2063 afin de permettre aux Etats membres de la SADC d'être totalement développés et, à terme, de s'aligner sur l'Agenda de l'Union africaine 2063. La Stratégie élaborée comme un continuum est fondée autour de scénarios de croissance en cascade devant permettre aux Etats membres de la SADC de partir des économies fondées sur les facteurs vers celle fondées sur les investissements et, par la suite, vers une étape de développement caractérisée par l'innovation qui est associée aux pays développés actuels. De ce fait, les Etats membres de la SADC se vanteront d'un statut bien mérité d'une économie entièrement transformée compte tenu des configurations économiques, des niveaux internationaux de compétitivité, des taux élevés d'emploi et de niveaux élevés des revenus.

La Phase I couvre la période restante du RISDP (2015 à 2020) et constitue une période active consistant à accorder une attention particulière à la Priorité A et aux composantes connexes de la Priorité B de la Stratégie d'industrialisation relative aux infrastructures et aux services d'appui, à l'initiation ou à la poursuite des interventions menées en vue de renforcer l'intégration et la compétitivité. En outre, il sera nécessaire de fixer le taux de croissance annuel du PIB par habitant à environ 6 pour cent comme cible.

La Phase II couvre la période allant de 2021 à 2050, elle sera marquée par la transformation des économies de la SADC partant des économies fondées sur les facteurs vers l'étape des celles fondées sur les investissements et l'efficacité; elle constituera une période où sera menée d'importantes interventions. Un accent particulier sera mis sur la diversification et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Il sera nécessaire d'augmenter annuellement le PIB par habitant à environ 8 pour cent afin que les Etats membres passent dans la catégorie des pays à revenu moyen inférieur. Afin que les pays convergent sur le statut de revenu moyen inférieur, la région devrait viser à augmenter le PIB par habitant à environ 8 pour cent par an.

La Phase III est la dernière (2051 - 2063), les économies de la SADC passeront à l'étape des économies orientées vers l'innovation, elles seront caractérisées par l'utilisation de technologies de pointe et la sophistication des activités commerciales. Il convient d'augmenter annuellement d'environ 5 pour cent le PIB en vue d'atteindre la catégorie des pays à revenu moyen inférieur jusqu'en 2063.

Les interventions contenues sur la Feuille de route couvrent la période allant de 2015 à 2063, elles sont exposées dans le cadre des perspectives à moyen et à long terme et organisées conformément à l'orientation stratégique de trois principaux piliers stratégiques suivants:

1. Industrialisation
2. Compétitivité
3. Intégration régionale

Il est entendu que les différents domaines d'intervention de la Feuille de route ont des périodes de gestation différentes. Il est également entendu qu'il y aura des changements structurels dans le même domaine d'intervention au fur et à mesure que les économies passent d'un stade de développement à l'autre. La stratégie et la feuille de route sont articulées de façon à prendre en compte ces changements transformationnels de manière cohérente à l'échelle nationale et régionale. L'importance totale des interventions progressives est d'assurer la cohérence et l'efficacité des ressources qui y sont déployées.

La Priorité A et certaines composantes de soutien de la Priorité B du RISDP qui sont importantes à l'industrialisation sont assorties des astérisques. La Feuille de route examine de nouveau les calendriers pour la mise en œuvre de la Priorité A, elle apporte la confirmation des dates proposées ou proposent de nouvelles dates. La mise en œuvre de certaines interventions se poursuit, elle va au-delà de 2020.

Les Etats membres et le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement, sont appelés à diffuser la Feuille de route.

Feuille de route de la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
	2015 - 2063	Industrialisation									
1.		Principaux moteurs de l'industrialisation	- Faible productivité - Diversification limitée - Facteurs limitant les intrants - Chaînes de valeur régionales et mondiales limitées - Infrastructures de soutien limitées - Capacités juridiques et institutionnelles limitées pour formuler les droits de propriété intellectuelle (DPI), les mettre en œuvre et les faire respecter. - Conformité limitée aux principes et pratiques internationales concernant l'environnement. - Implication limitée des femmes aux chaînes de valeur nationales et régionales.	- Modernisation intensive de l'industrie et des structures de soutien - Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources (ex. : énergie, eau, matières premières). - Développement, acquisition et diffusion des technologies - Mettre à niveau les capacités en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de recherche, - Perfectionnement des compétences. - Réformes institutionnelles - Politique macroéconomique en faveur du développement industriel. - Investissements sélectifs et ciblés. - Renforcer les infrastructures des services. - Renforcer les capacités juridiques et institutionnelles à formuler et mettre en	- Rehausser la compétitivité industrielle de la SADC et son efficacité en matière d'utilisation des ressources. - Diversifier la base industrielle de la SADC. - Utiliser les DPI pour encourager la R&D, l'innovation et la mise au point de nouveaux produits.	- Élaborer des programmes nationaux détaillés. - Élaborer des programmes régionaux détaillés. - Partenariats (public, privé, étranger). - Programme industriels nationaux et régionaux détaillés et sensibles au genre. - Systèmes nationaux d'innovation - identifier les moyens d'autonomiser les femmes dans l'industrie.	- Accroître les capacités industrielles. - Accroître des investissements - Favoriser l'inter-dépendance régionale - Créer des chaînes de valeur régionales - Intégration dans les chaînes mondiales de valeur - Développer des infrastructures de soutien (physiques et de services) qui sont résilientes à l'égard du changement climatique. - Promouvoir la R&D, l'innovation, la mise au point de nouveaux produits et l'ajout de la valeur. - Promouvoir la réutilisation, le recyclage et la minimisation des déchets. - Intégrer la dimension	- Des stratégies nationales compatibles d'industrialisation sont élaborées. - Le degré de préparation technologique est amélioré. - La main d'œuvre qualifiée pour les industries est augmentée. - La performance industrielle est améliorée - La performance des institutions soutenant l'industrie est améliorée. - Les investissements dans le secteur de l'industrie sont augmentés. - L'environnement macro-économique favorable et durable est amélioré. - De nouveaux produits sont mis au point.	- Nombre d'États membres possédant des stratégies nationales compatibles. - Degré de préparation dans le domaine des technologies. - Nombre d'employés qualifiés dans le secteur de l'industrie. - Taux de croissance de la production des entreprises. - Niveaux de performance institutionnelle - Niveaux des investissements dans l'industrie - Niveaux du PIB, de l'emploi et de l'investissement étranger direct (IED) etc. - Part de l'industrie dans le PIB. - Nombre de secteurs	- États membres. - Secteur privé. - Secrétariat de la SADC.	- États membres. - Partenaires au développement

				œuvre les DPI, et les faire respecter. • Identifier les capacités productives existantes dans les secteurs prioritaires. • Entreprendre la cartographie des chaînes de valeur. • Engager le dialogue avec les institutions du secteur privé et celles de financement du développement. • Identifier les problèmes spécifiques affectant la viabilité des chaînes de valeur régionales. • Identifier les questions « au-delà des frontières ». • Identifier les infrastructures nécessaires pour assurer la viabilité des chaînes régionales de la valeur et utiliser le RIDMP pour répondre à ces besoins. • Fournir des appuis intermédiaires aux femmes opérant dans les industries, les PME, l'agriculture et les mines. • Développer les compétences des femmes œuvrant dans les entreprises en matière de TIC. • Cibler les			du genre dans la création des chaînes de valeur régionales.	• Les ressources sont utilisées avec plus d'efficacité. • Accroissement du nombre de femmes qualifiées employées dans l'industrie.	diversifiés. • Nombre des produits novateurs mis au point. • Lignes directrices pour promouvoir l'efficacité et la production propre. • Réalisation de la parité entre les sexes parmi les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés employés dans les secteurs industriels des États membres.		
--	--	--	--	---	--	--	--	---	--	--	--

				investissements en faveur de l'éducation des femmes dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).							
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
2.	*	Cadre directif action de la SADC pour le développement industriel (IDPF).	• Absence de coordination du secteur industriel. • Infrastructures industrielles inadéquates et sensibles au climat. • Capacités humaines limitées et utilisation limitée des technologies. • Négligence envers les PME, en particulier envers la participation des femmes aux affaires des entreprises.	• Renforcer l'interdépendance sectorielle. • Élargir la portée du soutien industriel en incluant les PME, en particulier les entreprises possédées par les femmes. • Améliorer la qualité des produits et des services pour renforcer leur compétitivité en promouvant l'efficacité de l'utilisation des ressources. • Date du début : 2016 • Suite	• Renforcer la coopération, les liens en amont et en aval entre les différents secteurs industriels. • Développer une base industrielle diversifiée, équitable, innovante et compétitive à l'échelle mondiale. • Renforcer les moyens des femmes et des jeunes pour qu'ils développent leurs entreprises.	• Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP) • Programmes de développement des infrastructures. • Mener les opérations de transformation et rehausser la qualité des produits. • Programmes spécifiques ciblant les besoins des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans le secteur.	• La performance industrielle est améliorée.	• Les politiques industrielles nationales sont alignées sur l'IDPF et sont mises en œuvre. • La capacité industrielle pour la valeur ajoutée et la valorisation est améliorée. • Le commerce, la création d'emplois et les revenus en devises étrangères augmentent. • La coopération industrielle est renforcée. • La dimension du genre est intégrée dans les politiques industrielles nationales conformément au Protocole de la SADC sur le genre.	• Nombre d'États membres alignant leurs politiques nationales sur l'IDPF et les mettant en œuvre. • Amélioration de la performance industrielle de la région. • Contribution de l'industrie au PIB. • Niveau des recettes en devises étrangères. • Accroissement de la compétitivité, y compris celle des entreprises possédées par les femmes. • Nombre d'accords de coopération.	• États membres. • Secteur privé.	• États membres. • Sources de financement innovantes. • Financement par émission d'actions.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
		Sous-secteur/ Programmes/ Projets									
3.		Agro-transformation	- Faible productivité - Faible valeur ajoutée - Infrastructures nationales inadéquates pour soutenir l'agriculture, d'où la faible pénétration des marchés régionaux. - Systèmes défaillants de soutien aux fermiers. - Mauvaise gestion des ressources naturelles. - Mauvaise gestion de l'utilisation des terres. - Contrôle insuffisant de la qualité. - Accès limité aux intrants nécessaires à l'amélioration de la production (bio-technologies, engrais). - Dégradation du sol. - Faiblesse des liens avec les industries. - Impacts dévastateurs de la variabilité et du changement du climatique. - Disparités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources dans l'agriculture et le secteur manufacturier sur toute la chaîne de la valeur.	- Introduire des technologies de pointe. - Promouvoir une recherche agricole qui renforce la résilience et l'adaptation au changement climatique. - Améliorer les infrastructures nationales pour soutenir l'agriculture et faciliter la commercialisation. - Commercialisation de l'agriculture. - Promouvoir les pôles agro-industriels. - Promouvoir l'agro-industrie. - Faciliter l'accès aux finances, en particulier les femmes opérant des petites entreprises et les jeunes fermiers. - Soutenir la petite agriculture pour créer davantage d'emplois de qualité. - Promouvoir les femmes et les jeunes dans l'agro-industrie. - Renforcer les capacités des coopératives afin d'accroître les	- Transformer le secteur agricole. - Améliorer les infrastructures du marché agricole. - Former une masse critique d'exploitants agricoles. - Faire de l'agriculture une activité viable dans le pays. - Instaurer un environnement et des conditions propices de travail pour l'agriculture. - Promouvoir la recherche sur les intrants agricoles qui sont résilients face au climat. - Rectifier les inégalités des sexes et renforcer les moyens économiques des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie. - Fournir aux femmes et aux	- Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP). - Projets nationaux - Projets nationaux sensibles au genre. - Programmes ciblés tels que les services de vulgarisation et de formation, destinés aux jeunes fermières, aux femmes, et aux jeunes dans l'agro-industrie.	- Moderniser l'agriculture - Promouvoir l'établissement des liens en amont et en aval - Commercialisation de l'agriculture - Promouvoir la minimisation et la réutilisation des déchets et leur recyclage dans l'agriculture. - Promouvoir l'utilisation durable des terres et la sécurité de l'occupation des terres. - Égalité des sexes dans l'accès aux ressources. - Promouvoir les intérêts des femmes et des jeunes et éliminer les contraintes qui les empêchent de participer efficacement aux entreprises d'agro-transformation.	- La performance agricole est améliorée - Les agro-industries sont plus résilientes face au climat.	- Niveaux de performance agricole - Nombre d'emplois hautement qualifiés créés. - Nombre d'industries agro-alimentaires. - Accroissement de femmes qui possèdent des entreprises dans le secteur de l'agro-transformation.	- États membres. - Secteur privé.	- États membres. - Partenaires au développement.

				possibilités des femmes et des jeunes dans l'agro-transformation. • Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs et aux intrants afin d'accroître leur participation effective à l'agro-transformation. • Ouvrir l'accès aux marchés pour les femmes et les jeunes fermiers. • Dates du début : 2015 • Suite	jeunes les éléments nécessaires pour qu'ils participent effectivement aux chaînes de valeur agricole.						
4.		Chaînes de valeur régionales.	• L'insuffisance du commerce intra-africain des produits agricoles à valeur ajoutée • L'application inadéquate des normes de qualité. • Données inadéquates sur l'agriculture. • Absence de droits fonciers. • Difficultés d'accès aux capitaux et aux technologies.	• Améliorer les infrastructures du marché. • Améliorer l'accès aux intrants et aux engrais. • Améliorer les flux d'informations. • Analyser les chaînes de valeur. • Fournir les infrastructures pour la manutention post-récoltes. • Développer des instruments de collecte de données. • Accroître la participation des femmes dans tous les secteurs le long des chaînes de valeur agricoles.	• Élargir la gamme étendue de produits agricoles. • Renforcer la productivité du secteur agricole. • Promouvoir les chaînes de valeur agricole présentant un potentiel élevé sur le plan de l'emploi et de l'exportation. • Encourager la participation plus large des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes.	• Programme de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP) • Programmes et projets nationaux • Programmes nationaux ciblant les femmes dans les communautés rurales à propos des moyens de subsistance agricole.	• Développer des chaînes de valeur agricole ayant des retombées positives directes et indirectes en termes de revenus, d'emplois et d'exportation.	• Le commerce intra-Afrique des produits agricoles à valeur ajoutée est amélioré. • Gamme élargie de produits agricoles. • Contribution plus forte des chaînes de valeur agricole à l'économie. • Participation plus forte des femmes aux chaînes de valeur.	• Le volume des échanges commerciaux intra-africains de produits agricoles à valeur ajoutée • Le nombre de produits agroindustriels • Accroissement de la part des femmes dans le commerce intra-SADC.	• États membres. • Secteur privé. • Secrétariat de la SADC. • Agences internationales. • Système de l'ONU.	• États membres. • Investissements des sociétés • Partenaires au développement.

				• Relever la condition des femmes en les faisant passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. • Dates du début : 2015 • Suite	• Construire les infrastructures de marché et les adapter pour qu'elles répondent aux besoins des femmes et des jeunes.						
--	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
5.		Enrichissement des minéraux et ajout de la valeur.	• Compétences insuffisantes. • Besoins de financement • Liens en amont limités. • Infrastructures limitées. • Fourniture inadéquate et non fiable et coût élevé de l'énergie. • Absence d'accords avec les sociétés minières • Durabilité environnementale • Obsolescence technologique • Utilisation sous-optimale des actifs existants. • Dispositions réglementaires inadéquates sur l'enrichissement des minéraux. • Données inadéquates ou absence de données sur les gisements, la qualité et la taille des ressources minérales métalliques et non métalliques. • Utilisation inefficace des	• Établir le profil du secteur des minéraux. • Faire le point des études de faisabilité existantes dans le secteur des minéraux et entreprendre de nouvelles études ou les actualiser. • Promouvoir et soutenir les femmes et les jeunes dans le secteur des mines. • Fournir des services de formation des compétences et d'incubation. • Donner priorité à l'enrichissement des minéraux et à l'ajout de la valeur. • Développer des pôles industriels. • Prêter un appui aux PME minières. • Améliorer l'accès aux financements.	• Créer davantage de valeur ajoutée ou d'enrichissement dans le secteur des mines. • Créer des emplois. • Élargir les liens mutuels économiques. • Accroître les avantages comparatifs. • Accroître les recettes en devises étrangères. • Promouvoir la durabilité de l'environnement. • Employer et engager une proportion plus grande de femmes et de jeunes dans le	• IUMP. • Programmes et projets nationaux • Activités visant à établir et à renforcer les Centres d'excellence en minéralogiques • Centres d'excellence, programmes centrés sur la formation, promotion de la vulgarisation, services d'extraction et d'enrichissement des minéraux.	• Assurer l'exploitation intensive et extensive des ressources minérales • Améliorer l'efficacité pour réduire au minimum les coûts de production.	• Accroissement du nombre des produits miniers à valeur ajoutée. • Les recettes en devises étrangères augmentent • Les niveaux d'emploi augmentent • Les liens sectoriels sont renforcés. • Augmentation des niveaux d'emploi, et recrutement des femmes comme des femmes dans le secteur.	• Nombre des produits miniers à valeur ajoutée. • Le niveau de recettes en devises étrangères provenant des produits miniers • Le nombre d'employés • Nombre des parties prenantes participant aux liens en amont et en aval. • Performances enregistrées par l'industrie en matière d'environnement. • Nombre de miniers ASM enregistrés, en particulier les femmes et les jeunes.	• États membres. • Secteur privé. • Sociétés minières • Secrétariat de la SADC.	• États membres. • Sociétés minières • IFD. • Partenaires au développement.

			ressources (eau et énergie). • Coûts élevés des intrants. • Intégrer le sous-secteur des mines artisanales et à petite échelle (ASM) à la chaîne formelle de la valeur des mines. • Surmonter les contraintes cruciales qui limitent la contribution directe des femmes à la chaîne de valeur dans le sous-secteur ASM. • Nombre limité de structures de soutien aux femmes opérant dans le secteur ASM pour qu'elles s'impliquent dans les différents volets de la chaîne de la valeur.	• S'attaquer aux questions environnementales touchant aux mines et aux industries extractives (pétrole, gaz). • Promouvoir l'acquisition de technologies respectueuses de l'environnement et l'innovation. • Faire le point des actifs existants et optimiser leur utilisation. • Préparer le cadre réglementaire pour l'enrichissement des minéraux. • Renforcer la capacité des départements d'enquête géologique dans les États membres pour qu'ils puissent mener des enquêtes intensives et extensives sur la disponibilité et le potentiel des minéraux de la région. • Identifier les chaînes de valeur et dresser leurs profils. • Promouvoir les investissements ciblés dans toute la région. • S'assurer des marchés pour les marchandises à valeur ajoutée et enrichis et les élargir. • Promouvoir la collaboration entre les	secteur des minéraux.							
--	--	--	--	---	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

				institutions s'occupant du renforcement des compétences dans la région. • Promouvoir la R&D dans le secteur des minéraux. • Initiative de la SADC concernant les matières premières. • Comprendre les dimensions du genre dans le secteur minier formel et les chaînes de valeur dans les ASM. • S'attaquer aux contraintes sectorielles. • Encourager l'enrichissement des minéraux au niveau des petites entreprises minières (SSM) pour les marchés locaux. • Promouvoir la participation des femmes et des jeunes au secteur ASM, en particulier en aval des chaînes de valeur. • Formaliser les activités minières artisanales et les insérer davantage dans les chaînes de valeur. • Renforcer la collaboration entre les grandes entreprises minières et les ASM. • Dates du début : 2015 • Suite								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
6.		Production pharmaceutique	• L'insuffisance des normes de qualité • La gamme limitée des produits pharmaceutiques • La faiblesse du cadre réglementaire • La pénurie de la capacité de recherche • L'insuffisance des compétences spécialisées • Insuffisance des liens en amont • Absence de l'espace nécessaire pour produire des produits pharmaceutiques en raison des restrictions imposées par les droits de propriété intellectuelle (DPI). • Absence de réglementation régissant l'élimination des médicaments et des déchets pharmaceutiques.	• Accorder la priorité au sous-secteur pharmaceutique • Développer des études de faisabilité sur l'industrie pharmaceutique (au niveau national et international). • Développer les chaînes de valeur régionales • Mettre en place des systèmes forts d'accréditation et de contrôle de la qualité. • Promouvoir la recherche et le développement (y compris l'utilisation de matériaux locaux). • Promouvoir la production des équipements médicaux. • Exploiter les possibilités offertes par les DPI	• Renforcer l'avantage concurrentiel. • Fournir des produits médicaux de haute qualité. • Renforcer les liens en amont et en aval. • Créer une marque SADC pour les produits médicaux produits dans la région. • S'attaquer au fardeau des maladies dans la région. • Protéger les DPI. • Améliorer les règlements pour l'élimination des médicaments périmés et des déchets pharmaceutiques.	• IUMP. • Infrastructures pour l'industrie pharmaceutique. • Développer des compétences pour le secteur pharmaceutique. • Fabriquer des produits pharmaceutiques et des équipements connexes • Programmes adaptés et intégrés de développement des compétences pour l'industrie pharmaceutique.	Faire de l'industrie pharmaceutique une priorité régionale.	• La disponibilité des médicaments essentiels et des produits de santé est améliorée • La gamme et la qualité des produits pharmaceutiques sont améliorées. • La participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales est améliorée • Inclure davantage de femmes et les faire participer davantage aux chaînes de valeur nationales et régionales.	• Nombre de médicaments essentiels et des produits de santé disponibles. • Gamme des produits pharmaceutiques disponibles. • Nombre des sociétés pharmaceutiques participant aux chaînes de valeur régionales et mondiales. • Accroissement du nombre des entreprises pharmaceutiques possédées par les femmes dans les chaînes de valeur régionales.	• États membres. • Secrétariat de la SADC. • Sociétés pharmaceutiques • Investisseurs régionaux et internationaux intéressés.	• États membres. • Secteur privé. • Secrétariat de la SADC. • Partenaires au développement .

			• Nombre limité de femmes présentes dans les sciences.	touchant au commerce pour produire des médicaments essentiels génériques. • Promouvoir l'éducation scientifique parmi les femmes et rehausser leurs compétences en matière de pharmacie.	• IS développe une force de travail forte, spécialisée et intégrée, destinée à fournir des produits médicaux de qualité élevée.						
			• Dates du début : 2015 • Fin: Suite								
7.		Transformation des PME manufacturières.	• Absence de formalité et de capacités techniques • Mauvaise qualité des produits. • Coût élevé du financement • Absence de normalisation • Innovation et alphabétisation technologique limitées • Connaissances insuffisantes des processus de fabrication. • Pauvreté des liens entre les PME et les grandes entreprises. • Absence de mécanismes réglementaires pour les artisans miniers à petite échelle. • S'attaquer aux autres contraintes, c'-à-d., aux disparités entre les sexes dans l'accès aux ressources.	• Développer un cadre régional pour la promotion des PME. • Promouvoir les liens entre les PME et les grandes entreprises. • Aider les PME à acquérir des connaissances concernant les processus manufacturiers. • Le cadre régional pour les PME doit comporter des volets sur le genre. • Établir des institutions et des intermédiaires qui définissent les modalités et prêtent un appui aux femmes dans le secteur privé. 2015 Fin: Suite	• Increase regulated SME contribution to industrial output	• IUMP • Programmes nationaux et régionaux cohérents permettant d'améliorer les compétences et les aptitudes aux chaînes de valeur régionales (RVCS) et mondiales (CVM)	• Rehausser les capacités des PME.	• La capacité des PME de produire des produits et services à valeur ajoutée est améliorée. • L'augmentation de la contribution des PME à la production industrielle est réalisée.	• Nombre de biens et services produits par les PME. • Taux de croissance de la production des PME. • Contribution du secteur des PME au PIB.	• États membres. • Organismes d'affaires et chambres de commerce.	• États membres. • Organismes d'affaires et chambres de commerce.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficultés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Budget indicatif
8.	*	Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP).	• Contraintes financières • Absence de capacité de mise en œuvre de l'IUMP. • Mise en œuvre insuffisante de l'IUMP.	• Élaborer et mettre en œuvre les Programmes nationaux de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP). • Renforcer les capacités à mettre en œuvre l'IUMP au niveau national. • Faciliter la mise en œuvre de l'IUMP. • Dates du début : 2015. • Suite	• Accélérer la mise en œuvre de l'IUMP. • Améliorer la compétitivité et l'innovation de l'industrie. • Promouvoir l'adaptation au climat et le renforcement de la résilience pour le secteur de l'industrie.	• Des Programme de mise à niveau et de modernisation industrielle (IUMP) sont dans tous les États membres.	• Les États membres devraient donner priorité à la mise en œuvre de l'IUMP. • Réaliser la transformation substantielle des PME. • Accroître la participation des PME dans les chaînes de valeur régionales. • Promouvoir l'adaptation au changement climatique à travers les chaînes de valeur.	• Les IUMP nationaux sont élaborés et mis en œuvre. • Les mesures visant à renforcer l'efficacité de la productivité et la diversification améliorées sont convenues. • La croissance des PME, l'augmentation d'emplois et des exportations sont réalisées.	• Le nombre des IUMP nationaux élaborés et mis en œuvre. • No. d'évaluations périodiques de la région.	• États membres. • Secteur privé.	• États membres. • Investissements des sociétés. • Investissement étranger direct. • Partenaires du développement
9.		Stratégie régionale de partenariat et de collaboration du secteur privé.	• Absence de participation s'appuyant sur une large base de développement industriel. • Faiblesse des mécanismes de partenariat régional. • Absence de partenariat et de collaboration parmi les opérateurs du secteur privé. • Absence du DPP. • Insuffisance des institutions élargies permettant la collaboration avec le secteur privé. • Diversité et fragmentation du secteur privé. • Insuffisance des capacités de participer à des initiatives	• Élaborer un cadre de politique pour le dialogue entre le secteur public et le secteur privé (PPD) aux niveaux national et régional. • Développer un cadre stratégique pour les partenariats du secteur privé. • Créer la capacité d'engagement entre le secteur public et le secteur privé. • Établir des institutions et définir les modalités du DPP.	• Accroître le degré de collaboration du secteur privé. • Améliorer les relations entre le secteur public et privé. • Promouvoir le dialogue continu. • Renforcer la compréhension des questions de genre dans le secteur privé.	• Les programmes visant à établir des larges partenariats nationaux et régionaux. • Des programmes ciblés visant à renforcer le dialogue et établir des institutions connexes. • Des institutions ciblées de sensibilisation sur les besoins particuliers des femmes et des jeunes dans le secteur.	• Organiser et faciliter la création de plateformes nationales et régionales pour les partenariats. • Promotion du dialogue • Instaurer la confiance.	• Stratégie de partenariats et dialogue développés. • La plate-forme pour le dialogue entre le secteur public et le secteur privé est établie. • Le dialogue effectif sur le développement industriel promu. • Institutions PPD/ Mécanismes est en place • La réactivité et la	• L'existence des accords de partenariat. • Le nombre de partenariats. • Le nombre de réunion DPP au niveau national et régional. • Le nombre des partenariats concrets et mutuels. • L'existence d'institutions et de mécanismes pour le DPP	• États membres. • Secteur privé;	• États membres. • Financement conjoint du secteur privé • Partenaires du développement.

			régionales. • Les mécanismes institutionnels (publics et privés) ne sont pas sensibles au genre.	• Renforcer les capacités de participation du secteur privé (y compris les PME) aux initiatives régionales. • Créer des institutions et des intermédiaires qui définissent les modalités et fournissent un soutien pour les femmes et la jeunesse dans le secteur privé. • Dates du début : 2015. • Suite				sensibilité des institutions aux besoins des femmes et des jeunes sont améliorées.	• Le nombre de réunions • Le nombre d'institutions qui répondent aux questions liées au genre et à la jeunesse. • Le nombre de femmes et de jeunes participants dans le secteur privé.		
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficultés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Budget indicatif
10.		La stratégie régionale sur la culture d'entreprise inclusive.	• Défaut d'implication des agents économiques dans le développement et les profits des entreprises • La participation insuffisante des opérateurs économiques dans le développement de l'entreprise en particulier les femmes et les jeunes engagés dans le secteur privé.	• Créer des incitations afin de promouvoir la culture d'entreprise inclusive • Les incitations pour les femmes et les jeunes participant aux affaires. • Dates du début : 2016. • Suite	• Améliorer la distribution des revenus. • Une meilleure et équitable répartition des revenus.	Des projets pilotes pour la promotion de la culture d'entreprise inclusive.	Sélectionner des domaines pour la réussite une culture d'entreprise inclusive	• La Stratégie est développée et mise en œuvre. • La participation inclusive dans les entreprises est améliorée.	• Document stratégique • Le nombre des groupes vulnérables participants dans les affaires.	• États membres. • Secteur privé	• États membres. • Secteur privé; • Partenaires du développement
11.	*	Les politiques et les stratégies permettant l'exploitation des possibilités qu'offre le développement industriel dans le cadre de coopération avec d'autres régions.	La coopération intra et inter-régionale devant permettre l'exploitation des possibilités qu'offrent le développement est limitée.	• Formuler des accords régionaux et inter-régionaux en vue de faciliter l'exploitation des ressources et la promotion des entreprises. • Dates du début : 2016. • Fin: 2017.	Élargir la coopération économique régionale et inter-régionale.	Les domaines à promouvoir sont choisis en mettant l'accent sur les protocoles de coopération.	Développer des chaînes de valeur régionales.	Des politiques et des stratégies qui prennent en considération d'autres protocoles et stratégies régionaux telles que le changement climatique, l'économie verte et l'économie bleue sont élaborées et	• Documents politiques et stratégiques • Le nombre d'initiatives industrielles avec d'autres régions.	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres. • Partenaires du développement.

								• mises en œuvre. • La coopération avec d'autres régions dans le cadre de développement industriel est améliorée.			
12.	*	Les Centres régionaux industriels d'excellence pour des secteurs prioritaires sélectionnés sont identifiés et renforcés.	• Faible base de connaissances du support	• Identifier et soutenir les centres existants. • Établir de nouveaux centres d'excellence. • Dates du début : 2015. • Suite	• Améliorer le renforcement des capacités et le développement des compétences ciblés.	• Programmes de renforcement des institutions.	• Amélioration technologique.	• Les Centres régionaux industriels d'excellence et les Centres de spécialisation pour des secteurs prioritaires sont identifiés et renforcés. • La recherche et le développement; la productivité et la production des produits novateurs sont améliorés.	• Un certain nombre de Centres d'excellence et de Centres de spécialisation sont identifiés ou renforcés ou créés. • Le nombre des produits novateurs.	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres. • Partenaires du développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficultés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Budget indicatif
13.	*	Le modèle de législation et de réglementation pour l'enrichissement des produits miniers et l'ajout de la valeur au sein de la SADC.	• L'insuffisance du cadre juridique et institutionnel pour l'enrichissement et de l'ajout de valeur des minéraux.	• Élaborer un cadre juridique et institutionnel pour l'enrichissement et de l'ajout de valeur des minéraux pour la SADC. • Dates du début : 2016. • Fin: 2017.	• La valeur ajoutée des ressources naturelles est améliorée.	• Les programmes régionaux d'amélioration de l'enrichissement et de l'ajout de valeur.	• Renforcer le cadre juridique de la valeur ajoutée des produits miniers.	• Le modèle de loi et de cadre institutionnel est élaboré et mis en œuvre. • L'application des instruments juridiques promouvant l'enrichissement et l'ajout de valeur est améliorée.	• L'existence du cadre juridique et institutionnel. • Le nombre d'États membres mettant en œuvre le cadre juridique et institutionnel.	• États membres. • Sociétés minières.	• États membres. • Secteur privé.

14.	*	Un Protocole sur l'industrie est développé et est opérationnalisé.	• Absence de diversification et de compétitivité. • Absence de coordination du développement industriel. • Insuffisance des capacités industrielles. • Les principes de durabilité environnementale sont inadéquats.	• Élaborer et mettre en œuvre le Protocole sur l'industrie. • Élaborer un protocole opérationnel qui est sensible au genre sur l'industrie. • Dates du début : 2015. • Fin: 2020.	• Renforcer le niveau de développement industriel au niveau national et régional.	• Programmes de de développement des capacités.	• Renforcer les capacités des préparations industrielles et technologiques.	• Le Protocole sur l'industrie est élaboré et mis en œuvre, en tenant compte des dispositions d'autres protocoles tels que les ressources naturelles et l'environnement. • Un protocole sensible au genre sur l'industrie est élaboré et mis en œuvre.	• Le nombre d'États membres ayant adopté et mis en œuvre le Protocole. • Le nombre d'États membres qui mettent en œuvre le protocole réel et la dimension de genre.	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres.
15.	*	La Stratégie de soutien du Plan directeur de développement des infrastructures (RIDMP) afin de catalyser le développement industriel est achevée.	• Insuffisance des infrastructures régionales (routes, rails, communications, TIC, air, eau) causant à ce jour des coûts élevés dans la conduite des activités commerciales. • Une utilisation non optimale des infrastructures existantes. • Avantages limités obtenus par les PME locales au cours du développement de projets d'infrastructures.	• Formuler un programme régional élargi de développement des infrastructures. • Élaborer des politiques en vue de suspendre les obstacles non tarifaires aux échanges (ONT) et améliorer le fonctionnement des corridors, les interconnexions électriques et les TIC. • Améliorer l'utilisation des infrastructures existantes. • Promouvoir les liens entre les PME locales et les grandes entreprises grâce à l'externalisation et l'approvisionnement politiques, etc. • Dates du début : 2015. • Fin: 2017.	• Réduire le coût lié à la conduite des activités commerciales. • Favoriser la participation des PME au développement de projets d'infrastructures.	• Développement et renforcement des infrastructures régionales. • Programmes de développement des fournisseurs.	• Adopter une approche multimodale pour développer les infrastructures. • Veiller à ce que les PME soient liées et de bénéficient des projets d'infrastructures.	• Une stratégie dont des éléments à part entière des infrastructures est élaborée, en tenant compte d'autres stratégies régionales telles que le changement climatique, l'économie verte et bleue. • La compétitivité des industries de la SADC est améliorée. • PME habilitées bénéficient de l'engagement dans le développement et la mise en œuvre de programmes d'infrastructures.	• Volume et valeur des intrants locaux acquis pour le développement des Infrastructures. • Nombre de PME aidées grâce à des programmes de développement des fournisseurs. • Les avantages tirés par les PME grâce à la participation à des projets d'infrastructures.	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres. • Secteur privé.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficultés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Budget indicatif
16.	*	Règles d'origine de la SADC.	Flux commerciaux et intrants industriels restreints.	- Aligner les règles d'origine sur les besoins des industries. Dates du début : 2015. Fin: 2017.	- Accroître la fourniture des produits intermédiaires. - Générer des flux commerciaux plus grands.	Élaborer des règles d'origine soutenant plus les affaires.	Rendre plus flexibles les règles d'origine.	- Assouplir les règles d'origine. - Le flux des intrants intermédiaires régionaux est amélioré.	- Des règles d'origine souples. - Le niveau du commerce intra-régional.	États membres.	États membres.
17.	*	La mise en œuvre du Protocole sur le commerce des services est suivie annuellement.	La faiblesse des services engendre l'augmentation des coûts des transactions et limite le flux commercial et la création des chaînes de valeur.	- Accélérer le développement des infrastructures des services. - Libéraliser le commerce des services. - Promouvoir la sensibilisation au rôle des services dans l'industrialisation. Dates du début : 2015. Suite	Faciliter l'efficacité du commerce régional des services.	- Négociations sur six secteurs des services prioritaires. - Négociations ultérieures visant à couvrir tous les secteurs de services.	Libéralisation des secteurs de services.	- Le Protocole est mis en œuvre - Augmentation de la productivité et de la compétitivité.	- Le nombre d'États membres ayant ratifié et mis en œuvre le Protocole. - Volume et valeur du commerce des services. - Niveau de productivité et de compétitivité.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	États membres.
18.	*	La capacité des États membres à élaborer et appliquer les politiques et législations en matière de concurrence.	Politiques et institutions de la concurrence inadéquates.	- Mettre en place des politiques appropriées de concurrence. - Mettre en place/renforcer les autorités nationales de concurrence Dates du début : 2015. Fin: 2017.	Environnement commercial amélioré.	Politique rigoureuse en matière de concurrence.	Création d'un environnement commercial favorable.	Les politiques de la concurrence sont développées et appliquées par les États membres.	Le nombre d'États membres appliquant les politiques de la concurrence.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	États membres.
19.	*	Mise en œuvre du Protocole commercial et de l'APE.	- Une capacité insuffisante de mettre en œuvre le Protocole commerce et les APE. - Alignement de la mise en œuvre des APE sur le Protocole. - Impact de la mise en œuvre du Protocole et de l'APE aux États membres.	- Développer des capacités visant à mettre en œuvre le Protocole commercial et l'APE. Dates du début : 2015. Fin: 2020.	Maximiser les avantages commerciaux de l'augmentation des opportunités de marché.	Mettre en œuvre la Facilité liée au commerce (TRF).	Assurer les évaluations analytiques des coûts et des avantages découlant des ententes.	- Harmonie entre le programme d'intégration régionale et les APE. - Protocole commercial et APE pleinement mis en œuvre.	Nombre d'États membres qui mettent en œuvre le Protocole commercial et les accords de partenariat économique (APE).	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	États membres.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficultés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats /Produits	Indicateurs clés de performance :	Responsabilité	Budget indicatif
20.	*	Le pilier du développement industriel de la tripartite est finalisé.	Alignement du Programme de développement industriel de la SADC sur le Pilier tripartite pour le développement industriel.	- États membres de la SADC participent activement aux négociations tripartites afin de veiller à ce que l'accord tripartite contribue à la réalisation des objectifs d'industrialisation de la SADC. - Mieux éclairer et harmoniser les protocoles sur Industrie- en particulier le protocole de la SADC sur le genre. Dates du début : 2015. Fin: 2016.	- Optimiser les avantages des accords tripartites. - Améliorer la coopération et les synergies sur l'industrialisation.	Négociation du pilier de développement industriel de la tripartite.	- Renforcer la capacité industrielle. - Promouvoir la coopération et le développement des chaînes de valeur régionales.	- Les objectifs industriels de la SADC et de la tripartite sont alignés. - La coopération sur l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur régionales est renforcée.	- Le nombre d'États membres participant au Pilier de développement industriel tripartite. - Nombre de chaînes de valeur régionales développées.	- États membres. - Secrétariat de la SADC. - Communautés économiques régionales.	États membres.
21.	*	Les instruments juridiques du Fonds de développement régional de la SADC sont mis en œuvre.	La faiblesse des mécanismes régionaux de financement.	- Mettre en place un Fonds de développement de la SADC. Dates du début : 2015. Fin: 2016.	Relever les contraintes financières à long terme pesant sur l'industrialisation et l'intégration.	- Fonds de développement régional de la SADC. - Fonds de la SADC de développement: aussi un fonds spécialisé pour les femmes dans la SADC.	Dégager un consensus sur l'ampleur des opérations de mobilisation des capitaux.	Le Fonds de développement régional de la SADC est mis en œuvre (signé, ratifié et appliqué).	Le Fonds de développement régional de la SADC fonctionnel.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	- États membres. - Partenaires du développement.

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
	2015 - 2063	Compétitivité									
22.		Amélioration de l'environnement micro-économique des sociétés et entreprises.	• Qualité inférieure des facteurs de production. • Absence de normes. • Difficultés d'accès aux capitaux. • Insuffisance des informations relatives au marché. • Défaut de sophistication des produits et des marchés. • Systèmes d'incitations insuffisants. • Difficultés dans la formalisation des PME. • Accès limité des femmes et des jeunes aux capitaux et aux marchés.	• Développer des compétences. • Améliorer les normes de qualité. • Enlever les contraintes pesant sur les entreprises. • Prendre des mesures incitatives spéciales afin d'alléger les coûts de production (cas de l'électricité). • Créer un environnement macro-économique propice à l'industrie. • Promouvoir l'interaction entre les institutions académiques et les industries. • Enlever les contraintes pesant sur les femmes dans les entreprises économiques. • Offrir des incitations ciblées pour répondre aux besoins féminins dans l'entreprise.	• Améliorer la compétitivité des entreprises nationales et régionales. • Assurer une participation accrue aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. • Veiller à une inclusion accrue des groupes vulnérables particulièrement des femmes dans les entreprises économiques.	• Programme de mise à niveau et de modernisation de l'industrie (IUMP) (national et régional). • Politiques nationales sur l'industrie. • Programmes de soutien au secteur privé. • Développement des compétences et mobilité. • Les politiques industrielles nationales doivent être sensibles au genre afin d'aborder la question de la participation féminine à la campagne d'industrialisation de la SADC.	• Améliorer considérablement la compétitivité aux niveaux national, régional et des entreprises. • Améliorer considérablement la campagne globale de compétitivité aux niveaux national, régional et des entreprises.	• Obtenir un rang supérieur au classement des indices de compétitivité.	• Classement sur les Indices de compétitivité mondiale. • Classement sur l'indice de conduite des affaires (<i>Doing Business Index</i>).	• États membres. • Secteur privé. • Institutions supérieures d'enseignement et de formation.	• États membres. • Fonds des entreprises destinés à la formation. • Formations internationales.

23.		Améliorer les capacités du secteur privé en matière de développement des stratégies, d'innovation, de gestion et d'utilisation des technologies.	• Capacités limitées des entrepreneurs à concevoir et développer des entreprises concurrentielles. • Compétences limitées en matière de planification stratégique et de commercialisation. • Connaissance limitée des pratiques commerciales modernes. • Capacités et engagement limités des femmes et des jeunes dans les entreprises. • Compétences de gestion limitées des femmes et des jeunes dans les affaires.	• Développer des mécanismes spécifiques de formation multidimensionnelle et d'accès à l'information. • Avoir un accès équitable à l'information et renforcer les capacités féminines dans le domaine des TIC et de l'innovation pour les entreprises.	• Améliorer la formalisation des PME dans le secteur manufacturier. • Réduire la faillite des PME. • Améliorer la productivité.	• Programmes de renforcement des capacités des PME aux niveaux national et régional.	• Renforcer les capacités des PME. • Renforcer les capacités des PME, particulièrement des femmes et des groupes vulnérables dans les entreprises.	• Les capacités du secteur privé en matière de développement des stratégies, d'innovation, de gestion et d'utilisation des technologies sont améliorées. • Les capacités des femmes et des jeunes sont améliorées afin qu'ils puissent participer pleinement au développement du secteur privé.	• L'apport des PME à la production manufacturière augmente considérablement.	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres.
-----	--	--	---	--	---	--	---	--	--	---	--

Suite de la Stratégie pour l'industrialisation de la SADC et de sa Feuille de route

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
		Suite de la compétitivité									
24.		Compétences et mobilité des facteurs	• Éventail insuffisant et limité de compétences industrielles. • Restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée. • Des femmes non-qualifiées et qualifiées ayant des compétences hautement ou semi-spécialisées qui promeuvent l'inclusion dans les secteurs industriels productifs de l'économie.	• Accélérer la mise en œuvre du Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes. • Entreprendre une évaluation des besoins en main-d'œuvre qualifiée. • Développer les compétences à l'échelle régionale pour l'industrie. • Établir un cadre régional d'accréditation. • Évaluer les besoins de	• Améliorer la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée. • Dégager un consensus sur les normes et cadres de compétences afin de faciliter la mobilité des travailleurs. • Les compétences, les normes et les cadres conçus	• Programmes de renforcement des capacités en faveur des PME. • Développement des systèmes cohérents d'accréditation et d'autorisation. • Programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences à l'égard des femmes	• Augmenter la main-d'œuvre qualifiée. • Offrir des services de soutien et de vulgarisation afin de développer les compétences pour l'entrepreneuriat.	• La mobilité des compétences dans la région de la SADC est augmentée. • Les compétences dans l'industrie doivent être identifiées. • Les programmes de renforcement des capacités pour les PME sont élaborés et mis en œuvre.	• Nombre de personnes qualifiées circulant librement dans la région de la SADC. • Pénuries de compétences. • Programme de renforcement des capacités. • Nombre d'États membres disposant d'un programme de	• États membres. • Secrétariat de la SADC.	• États membres.

				la main-d'œuvre qualifiée de même que la dimension du genre dans la participation de la main-d'œuvre et savoir quelles sont les contraintes majeures des hommes et des femmes dans l'industrie.	doivent intégrer la dimension du genre dans le facteur de la mobilité en y ajoutant des quotas fixés pour encourager la participation des femmes à la campagne d'industrialisation de la SADC.	dans les PME.		• Un cadre régional d'accréditation est élaboré. • Les programmes de renforcement des capacités pour les PME qui visent à remédier aux contraintes pesant sur la participation féminine dans le secteur sont développés et mis en œuvre.	renforcement des capacités. • Nombre de la population active certifié. • Les chiffres réels d'hommes et de femmes dans des emplois hautement et semi spécialisés dans l'industrie afin d'estimer la pénurie de l'offre.		
25.	*	Les infrastructures régionales du projet SQAM sont renforcées.	• Produits et services de qualité inférieure au niveau local. • Produits et services importés de qualité inférieure. • Respect insuffisant des normes environnementales.	• Hausser le niveau des infrastructures et des services. • Début: 2015 • Fin: 2019	• Respecter les normes internationales de qualité en tenant compte des normes nationales et régionales.	• Le programme SQAM est amélioré.	• Construire les infrastructures. • Fournir des biens et des services de qualité.	• Le programme SQAM est mis en œuvre. • Le programme SQAM et les normes environnementales sont adoptés et mis en œuvre par les États membres.	• Nombre d'institutions internationales disposant des infrastructures fonctionnelles de qualité/États membres qui mettent en œuvre le programme SQAM.	• États membres.	• États membres.
26.	*	Organismes régionaux de réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS).	• Produits agricoles de qualité inférieure.	• Reconnaître les normes équivalentes. • Début: 2015 • Fin: 2019	• Améliorer la conformité aux normes SPS.	• Les programmes SPS sont améliorés.	• Améliorer la qualité des produits.	• Les mesures SPS en vue d'assurer la sécurité alimentaire, la santé animale et la protection des plantes sont harmonisées et mises en œuvre. • La qualité et le commerce des produits agricoles sont améliorés.	• Nombre de mesures SPS mis en œuvre. • Niveau du commerce des produits agricoles.	• États membres. • Entreprises du secteur privé.	• États membres. • Secteur privé.

Suite de la Stratégie pour l'industrialisation de la SADC et de sa Feuille de route

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
	2015 - 2063	Intégration régionale									
27.		Commerce intra-SADC	- Faible pénétration sur le marché régional. - Gamme limitée de produits. - Marchés désarticulés.	- Élargir le marché de la SADC par la mise en œuvre du Traité de la SADC et de la Zone de libre échange (ZLE). - Supprimer les obstacles non tarifaires (ONT). - Faciliter l'accès au financement du commerce.	Accroître le commerce intra-SADC à des niveaux comparatifs du commerce intra-régional international.	Développement des infrastructures et connectivités régionales.	Approfondir l'intégration régionale.	- Le Traité de la SADC et la Zone de libre échange (ZLE) sont mis en œuvre. - Le volume du commerce intra-SADC a plus que doublé.	- Niveau du commerce intra-SADC. - Variété des marchandises échangées entre les États membres.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	- États membres. - Partenaires au développement
28.		Soutenir le développement des infrastructures régionales en vue de renforcer l'industrialisation.	- Coûts élevés de transport et de l'énergie. - Infrastructures vulnérables au climat et sensibles aux conditions météorologiques.	Développer des programmes spécifiques en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionales, tout en tenant compte des impacts du changement climatique.	Réduire les coûts des transactions.	Programmes complémentaires nationaux et régionaux pour les services d'infrastructure.	Renforcer la capacité des infrastructures et la résilience.	- Le programme en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionales est élaboré. - Le coût lié à la conduite des activités commerciales est réduit.	- Existence du programme en vue d'améliorer les infrastructures et la connectivité régionales. - Classement de la Banque mondiale relatif au classement de l'indice du coût de la conduite des activités commerciales.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	- États membres. - Banques et fonds d'investissement régionaux.
29.		Mécanismes de facilitation du commerce	- Difficultés du commerce transfrontière (cas des procédures douanières). - Faciliter l'accès au financement du commerce. - Accès limité aux informations. - Commerce illicite des biens environnementaux.	- Mettre en œuvre de manière rigoureuse les accords de la SADC et de la Zone de libre échange (ZLE). - Mettre en œuvre le programme de facilitation du commerce global y compris la création de	Assurer la fluidité du commerce régional.	Programmes existants de facilitation du commerce de la SADC.	Éliminer les obstacles au commerce et aux investissements transfrontaliers afin de faciliter l'industrialisation.	- Le temps est réduit pour assurer les flux commerciaux. - L'accès aux informations commerciales est amélioré. - La compétitivité est	- Classement des États membres sur l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale. - Temps moyen pris pour	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	États membres.

				postes transfrontaliers à guichet unique.				- améliorée. - Il faut améliorer la surveillance afin de réduire le commerce illégal des biens environnementaux (faune et flore sauvage, bois et autres produits forestiers).	- traverser les frontières. - Montant du financement du commerce régional. - Accès à l'information.		
--	--	--	--	---	--	--	--	--	---	--	--

Suite de la Stratégie pour l'industrialisation de la SADC et de sa Feuille de route

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
30.	*	Approfondir l'intégration régionale.	Lents progrès accomplis en vue de l'intégration régionale.	- Mettre en œuvre des programmes convenus sur l'approfondissement de l'intégration régionale. Début: 2015 Fin: 2016	Approfondir l'intégration régionale.	Instruments de la SADC sur l'intégration régionale.	Utiliser des approches axées sur le développement portant sur l'intégration régionale afin d'accélérer l'industrialisation.	L'intégration régionale est approfondie.	Niveau et diversité du commerce intra-SADC.	Secrétariat de la SADC.	États membres.
31.	*	L'Accord sur la ZLE tripartite est signé et ratifié.	Processus de négociation complexes et lents.	- Accélérer la négociation et la mise en œuvre de la ZLE tripartite. Début: Action en cours. Fin: 2016	Conclure les négociations et consolider le processus d'intégration.	Négociation et conclusion de la ZLE tripartite.	Créer un marché élargi pour le commerce afin de faciliter l'industrialisation.	L'Accord sur la ZLE tripartite est signé et ratifié.	L'Accord sur la ZLE tripartite est signé.	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	États membres.
32.	*	Le mécanisme de surveillance et de conformité du commerce est mis en œuvre.	- Non-respect des cibles commerciales de la SADC. - Non-respect des accords de l'OMC. - Marge d'action politique réduite ou inadéquate en ce qui concerne l'industrialisation en raison des accords commerciaux avec les tierces parties (APE, OMC, etc.).	- Établir des références en vue d'assurer le suivi. - Entreprendre une étude pour évaluer l'impact des accords commerciaux avec les tierces parties sur l'industrialisation dans la Région. Début: 2015 Continue.	- Évaluer les progrès. - S'assurer que les accords commerciaux avec les tierces parties soutiennent le programme d'industrialisation de la SADC.	- Programmes spécifiques aux fins de suivi. - Programme pour suivre l'impact des accords commerciaux sur l'industrialisation dans la Région.	- Conformité avec les objectifs de la SADC et les exigences de l'OMC. - Préservation d'une marge politique pour l'industrialisation.	- Un mécanisme est créé. - Une marge politique pour l'industrialisation est préservée.	- Rapports d'avancement. - Nombre de dispositions présentes dans les accords commerciaux soutenant l'industrialisation. - Degré ou niveau de flexibilité dans les accords commerciaux pour	- États membres. - Secrétariat de la SADC.	- États membres. - Partenaires au développement

									utiliser l'instrument politique commercial et soutenir l'industrialisation.		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--

Suite de la Stratégie pour l'industrialisation de la SADC et de sa Feuille de route

N°	Période	Domaine d'action	Problèmes rencontrés	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Axes prioritaires	Résultats/ Produits	Indicateurs clés de performance	Responsables	Budget indicatif
	2015 - 2063	Questions transversales									
33.		Intégration du genre et des jeunes dans la transformation structurelle.	• Accès inégal aux moyens de renforcement des moyens économiques. • Faible pouvoir de négociation des femmes et des jeunes pour participer aux programmes d'entrepreneuriat et pour profiter du commerce. • Aptitudes inadéquates à l'entrepreneuriat parmi les femmes et les jeunes. • Participation limitée des femmes et des jeunes au développement des petites, des moyennes et des grandes entreprises. • Accès limité aux marchés par les femmes et les jeunes entrepreneurs. • Participation limitée des femmes et des jeunes aux processus économiques, à la formulation de politiques et aux initiatives du genre à l'échelle nationale. • Accès limité aux informations portant sur les	• Rectifier les inégalités entre les sexes dans l'accès aux crédits, aux capitaux, à la terre et aux autres moyens d'autonomisation économique spécifiés dans le Protocole et la Politique sur le genre et le développement de la SADC. • Faciliter le pouvoir de négociation des femmes et des jeunes pour qu'ils puissent être collectivement impliqués dans les programmes de promotion de l'entrepreneuriat, en particulier dans les secteurs des services, de la production manufacturière, de l'horticulture, des transports, de l'énergie, de l'agriculture et du commerce, aux niveaux local, national et régional,	• Accroître la participation des femmes aux activités économiques et accroître les profits qu'elles en tirent.	• Programme d'autonomisation économique des femmes de la SADC.	• Autonomisation économique des femmes.	• La participation des femmes à l'économie est améliorée.	• Nombre de femmes participant aux activités commerciales et industrielles.	• États membres. • Secteur privé. • Secrétariat de la SADC.	• États membres. • Partenaires au développement • États membres. • Banques et fonds d'investissement régionaux.

			possibilités économiques, les fonds, etc.	et ce afin de leur permettre de participer de façon plus équitable et de tirer profit du commerce. • Promouvoir l'établissement de programmes qui favorisent l'éducation économique des femmes et des jeunes et le développement de leurs aptitudes à l'entrepreneuriat afin d'accroître leur compréhension et leur esprit critique à l'égard des affaires, du commerce et des politiques économiques. • Accroître et promouvoir la participation des femmes et des jeunes au développement des petites, moyennes et grandes entreprises. • Accroître l'accès des femmes et des jeunes aux marchés national, régional et mondial. • Établir et renforcer l'analyse du genre, l'intégration du genre et la participation égale des femmes et des hommes aux processus économiques, à la formulation des politiques économiques et aux initiatives de budgétisation qui tiennent compte des							
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

				besoins des femmes comme des hommes à l'échelle nationale. • Donner davantage de possibilités aux femmes et aux jeunes de former des réseaux et d'accéder aux informations sur les opportunités économiques, les sources de financement, les marchés locaux et internationaux et les possibilités de partenariat.							
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficulté	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Priorité Axes	Résultats. / Effet	Indicateurs clés de performance :	Responsable	Budget indicatif
34		TIC et Fabrication électronique	• L'insuffisance des infrastructures nationales devant soutenir la fabrication électronique contribue à la faible pénétration des produits sur le marché régional. • L'insuffisance du commerce intra-Afrique des articles électroniques à valeur ajoutée. • L'insuffisance de la mise en œuvre des normes de qualité. • Le dumping électronique des produits destinés à la création des infrastructures et à l'utilisation (e-déchets). • Faible utilisation de l'électronique et de la	• Améliorer les infrastructures régionales en appui à la fabrication et au marketing électroniques. • Améliorer l'accès aux financements • Identifier et établir le profil des chaînes de valeur des produits électroniques. • Promouvoir des investissements ciblés à travers la région. • Sécuriser et élargir les marchés des produits à valeur ajoutée et enrichis. • Promouvoir la collaboration entre les institutions impliquées	• Soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) travaillant dans le secteur de fabrication des articles électroniques. • Répondre aux demandes locales en équipement électronique et renforcer les capacités pour l'exportation. • Développer et renforcer l'avantage concurrentiel dans les TIC.	• Soutenir le cadre d'établissement d'installations d'incubation TIC pour les PME et les renforcer. • Encourager l'adoption des TIC et l'innovation dans les PME afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité. • Encourager la mise en œuvre des projets de migration à la radiodiffusion numérique en appui au développement des capacités des industries de	• Faire de l'industrie de fabrication de produits électroniques une priorité régionale. • Établir des institutions de recherche des TIC, mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités et promouvoir le transfert des connaissances.	• Améliorer la disponibilité des produits électroniques en vue de soutenir tous les secteurs impliqués dans la fabrication industrielle et les services des consommateurs. • Augmenter la gamme et la qualité des produits électroniques. • Améliorer la participation aux chaînes de valeur régionales et	• Nombre de sociétés de fabrication de produits électroniques disponibles pour soutenir les industries clés et fournir les produits de consommation. • Gamme de produits électroniques fabriqués disponibles. • Le nombre des sociétés de fabrication de produits électroniques	• États membres • Secteur privé • Secrétariat de la SADC	• États membres • Secteur privé • Secrétariat de la SADC • Partenaires au développement

			technologie de la propriété intellectuelle dans le déploiement des industries vertes. • L'utilisation limitée de solutions TIC et électroniques dans le suivi des processus et services du secteur industriel. • L'utilisation limitée de produits électroniques de consommation dans le secteur de l'éducation et de développement des compétences.	dans le développement des compétences dans le domaine des TIC. • Soutenir les droits de propriété intellectuelle (DPI) en vue de promouvoir la recherche et le développement dans le secteur des TIC et développer des produits électroniques novateurs. • Soutenir d'autres secteurs accessoires des matériels nécessaires à la fabrication des produits de pointe dans le secteur des TIC. • Dates du début : 2015 • Fin: Suite	• Fournir des produits TIC d'une haute qualité. • Faire connaître les produits TIC fabriqués dans la région. • Répondre aux déchets électroniques dans la région.	fabrication des produits électroniques. • Mettre en œuvre les stratégies régionales et élaborer les normes afin d'atténuer tous les effets négatifs des déchets électroniques et du changement climatique sur l'environnement.		mondiales. • Le partage des droits de propriété intellectuelle dans la SADC est amélioré en raison de l'augmentation des capacités de recherche dans le domaine de la recherche et du développement et des TIC.	participants aux chaînes de valeur régionales et mondiales.		
--	--	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--

Stratégie et Feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (Suite)

No	Période	Domaine d'action	Difficulté	Interventions	Objectifs	Programmes/ Projets/ Activités	Priorité Axes	Résultats. / Effet	Indicateurs clés de performance :	Responsable	Budget indicatif
35		Viabilité environnementale (économie verte).	• Effets négatifs du changement climatique. • Dégradation de l'environnement en raison de la mauvaise gestion des déchets industriels. • Utilisation inefficace et non durable des ressources. • Protection insuffisante de la diversité biologique et d'autres ressources des écosystèmes.	• Mettre en œuvre la Stratégie régionale pour une économie verte et le Plan d'action pour le développement durable. • Dates du début : 2015 • Fin: 2016	• Promouvoir l'industrialisation écologiquement et socialement durable.	• Mener des activités contenues dans le Plan d'action pour une économie verte.	• Développer une industrie durable.	• Accroître l'utilisation des processus de production respectueux de l'environnement.	• Nombre de biens et services respectueux de l'environnement dans la région de la SADC.	• États membres • Secteur privé • Secrétariat de la SADC • Partenaires au développement	• États membres • Secteur privé • Partenaires au développement
		Problème de viabilité	• Insuffisance des infrastructures résistantes	• Développer des infrastructures adéquates	• Utiliser les ressources	• Élaborer une politique et stratégie	• Réaliser une industrialisation	• La connectivité entre les États	• Nombre d'États membres adoptant	• États membres • Secteur privé	• États membres • Secteur privé

		environnemental e. Insuffisance du Cadre d'action de la SADC pour le développement de l'économie verte.	au changement climatique. • Insuffisance des liens de transport, en particulier entre les États côtiers et insulaires. • Insuffisance des données statistiques. • déficit de capacité à se conformer aux normes. • Accès limité aux capitaux. • Accès limité aux informations relatives au marché. • Compétences nécessaires insuffisantes pour soutenir les initiatives sur l'économie bleue. • Insuffisance des incitations pour promouvoir l'initiative de l'économie bleue. • Faibles progrès dans la formalisation des PME.	et de qualité, accroître la compétitivité des ports et des transports maritimes. • Améliorer les liens de transport. • Mener une étude pour recueillir et compiler des statistiques sur l'économie bleue et, à long terme, développer la capacité dans ce domaine. • Développer des compétences nécessaires pour soutenir les initiatives sur l'économie bleue. • Développer les capacités nécessaires en vue de pouvoir se conformer aux normes de qualité. • Supprimer les obstacles commerciaux auxquels font face les entreprises, particulièrement les PME opérant dans l'économie bleue. • Fournir des incitations en vue de soutenir le développement d'une économie bleue. • Identifier les centres d'excellences dans différents secteurs en vue de renforcer les capacités de recherche et de développement se rapportant à l'économie bleue. • Dates du début : 2015 • Suite	océaniques en vue de promouvoir l'industrialisation inclusive et durable. • Développer les infrastructures qui soutiennent l'initiative de l'économie bleue et faciliter le mouvement des biens et services respectueux de l'environnement entre les États côtiers de la SADC et d'autres États insulaires. • Assurer une participation accrue aux chaînes de valeur régionales et mondiales de marchandises et de services «intelligents».	pour une économie bleue au plus tard 2017. • Intégrer les initiatives de l'économie bleue dans tous les aspects économiques.	inclusive et durable.	côtiers et insulaires est assurée. • Les ressources océaniques sont utilisées efficacement afin de soutenir l'industrialisation inclusive et durable. • La hausse de la production et du commerce des biens et services respectueux de l'environnement.	l'initiative de l'économie bleue et • Nombre de biens et services produits en respectant l'environnement dans la région.	• Institutions supérieures d'enseignement et de formation • Partenaires au développement	• Partenaires au développement
--	--	--	--	---	---	---	-----------------------	---	---	---	--------------------------------

36		Initiative de la SADC sur les matières premières.	• Insuffisance de la coopération en matière d'accès aux matières premières dans la région. • Dépendance excessive à l'égard de l'exportation de matières premières qui sont soumises à la volatilité des prix.	• Élaborer une position commune de la SADC concernant l'initiative sur les matières premières.	• Promouvoir la coopération et l'accès aux matières premières. • Utiliser les matières premières de la SADC en vue de promouvoir l'enrichissement et l'ajout de valeur.	• Consultation entre les États membres afin d'élaborer l'initiative.	• Une position commune de la SADC sur l'accès aux matières premières est adoptée.	• Disponibilité et utilisation des matières premières pour l'addition d'enrichissement et la valeur ajoutée dans la région.	• N ° d'États membres coopérant sur les questions liées à l'accès aux matières premières et aux chaînes de valeur régionales. • Quantité de matières premières de la SADC disponible pour en l'enrichissement et l'ajout de valeur.	• États membres • Secteur privé • Secrétariat de la SADC	• États membres • Secteur privé
----	--	---	---	--	--	--	---	---	--	--	--